

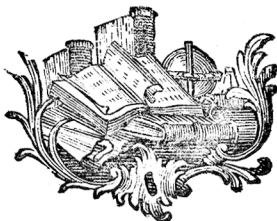
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. DÉCEMBRE 1789.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste, Catherine,



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

1. Décembre 1789.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Lettre d'un ancien curé de campagne, à cinq curés de ville, tous cinq commissaires du clergé du bailliage de Lille en Flandre. A Francfort, chez Fidele Constant, à l'enseigne de la Vérité, 1789. Broch. de 12 p. in-12.

CEUX qui ont été affligés de voir la conduite que plusieurs curés ont tenue à l'égard de leurs évêques, lors de la convocation de l'assemblée-nationale, & celle qu'ils ont tenue durant l'assemblée, auroient bien tort d'en répartir le blâme sur la généralité de ce corps respectable. On fait que les plus sages d'entr'eux se sont opposés autant qu'ils le pouvoient, à la dangereuse

innovation qui leur donnoit la place occupée constamment par les évêques depuis le commencement de la monarchie Française ; & qu'ils sont convenus de bonne foi , que les soins & les talens d'un curé n'étoient pas de nature à l'appeller dans une assemblée qui supposoit de grandes lumieres politiques , législatives , économiques , & une grande connoissance du monde ; ce qui n'est pas à supposer d'un curé de campagne sur-tout. Parmi ces sages pasteurs il faut compter l'auteur de cette Lettre écrite avec autant de discernement & de prudence , que de candeur & de modestie. Il s'élève sur-tout avec force contre une Lettre écrite par quelques curés au ministre , dans laquelle l'épiscopat est traité d'une maniere indigne. „ Vous le savez , dit-
„ il , il regne contre nous d'anciens préjugés ,
„ qui sont encore trop enracinés pour es-
„ pérer de les détruire de sitôt. Nés & éle-
„ vés , la plupart , à la campagne , nous
„ n'avons reçu qu'une éducation populaire
„ & peu soignée. Au sortir du séminaire ,
„ une commission de vicaire ou de chape-
„ lain , nous a fixés long-tems dans une
„ paroisse de village , où , sous prétexte de
„ gagner la confiance des paroissiens , nous
„ avons vécu avec eux , *comme frères & com-*
„ *pagnons* , copiant leurs manieres , & par-
„ lant leur langage. Notre tems est-il venu
„ de passer à une cure ? Nous y avons transf-
„ porté nos meubles , nos habitudes , &
„ une bonne provision de ce qu'on appelle
„ *rustica progenies*. C'est uniquement à cette
„ cause , que l'on doit , dit-on , attribuer
„ les faussetés manifestes , les imputations

„ grossieres & dégoûtantes , dont votre *Let-*
„ *tre au ministre* est farcie. „

Après diverses anecdotes qu'il rapporte avec toute la véracité d'un caractère franc & libre il conclut de la sorte. „ Ah ! mes chers „ confreres , suivons le conseil du sage , lais- „ sons aux autres le soin de nous louer , & „ que nos levres ne se souillent jamais par „ un éloge vaniteux de notre état & de „ nos personnes. Ne nous exposons pas à „ perdre tout le mérite de nos peines & „ de nos sueurs , en les faisant trop valoir. „ Remplissons nos devoirs avec un parfait „ désintéressement ; mais ne méprisons qu' „ que ce soit. J'applaudis sincèrement à la „ considération que notre bon roi vous a „ témoignée en vous confiant , comme au „ reste du clergé , le soin de lui présenter „ les doléances de ses peuples ; mais le di- „ rai-je ? Cette considération , qui étoit pour „ vous une nouveauté flatteuse , que vous „ ne pouviez pas espérer , au moins avec „ toute l'étendue qu'on lui a donnée , a „ produit les plus funestes effets. Vous avez „ supputé votre nombre , & vous avez vu „ que rien ne pouvoit vous résister. Au- „ lieu d'user de vos forces avec sobriété , „ vous avez levé une tête orgueilleuse , „ vous avez prétendu tout envahir , vous „ avez voulu dominer par-tout. De là ces „ scenes scandaleuses qui ont éclaté dans „ tous les bailliages de nos provinces. On „ a vu avec indignation , les ministres d'un „ Dieu , *humble de cœur* , disputer , se que- „ rer sur des préséances chimériques. On „ a vu des princes de l'Eglise , des évêques ,

obligés d'entrer en lice avec leurs subalternes, qui affectoient à leur égard, toute la morgue de l'égalité. On a vu ces mêmes évêques, rebutés par ces insubordinations, rompre brusquement les assemblées, abandonner le corps des curés à ses caprices, & procéder séparément à l'élection des députés, tandis que d'un autre côté les curés choisissoient les leurs. „ (a)

(a) Aux diverses observations que nous avons faites sur cet objet, nous joindrons ce passage d'un écrivain éloquent, bon théologien & logicien sévère. „ Ce renversement de la hiérarchie deviendrait celui de la loi & de la religion ; ce scandale, d'une démocratie ecclésiastique, retomberoit un jour sur les pasteurs du second ordre, si jamais on venoit à bout de les diviser d'opinion & de sentiment, du corps épiscopal ; comment on ne voudroit les diviser que pour les affaiblir ; comment, du premier ordre, la foudre retomberoit bientôt sur le second. Le clergé est un corps qui, comme tous les autres, est fort par l'unité. Le second ordre est uni & soumis aux évêques, les évêques sont unis & soumis au pape ; le pape à Jésus-Christ. Voilà nos loix ; voilà la grande chaîne : brisez un seul anneau, il n'y a plus d'unité : vous n'êtes plus les vrais ministres de Jésus-Christ. Simples presbytériens, vous aurez tout perdu dans l'Eglise ; ne vous flattez pas de conserver vos avantages dans l'état. On pourra vous offrir des richesses ; malheur à vous si elles vous tentent ! la considération que l'on vous offre, pourroit bien ne cacher qu'un projet de vous ôter celle dont la vertu & la religion peuvent seules vous faire jouir. C'est une étrange erreur que de croire gagner ce que perdent les chefs ; c'est un crime que de le désirer. Si le pape n'est rien pour l'évêque, si l'évêque n'est rien pour le curé,

„ Mais enfin , mes chers confreres , quel-
 „ les seront les suites de ce bouleversement
 „ d'ordre ? Il est aisé de les prévoir. „



*Les Helviennes ou Lettres Provinciales &
 Philosophiques. Tomes IV & V.*

SECOND EXTRAIT.

LES philosophes qui n'ont pas regardé la
 vertu comme une chose tout-à-fait chi-
 mérique , en ont fait un être si bizarre , si
 léger , si mobile , si dépendant tantôt de la
 fortune & de la destinée , tantôt des caprices
 & des extravagances humaines , que l'on ne
 peut sans une pitié profonde entendre nos
 prétendus grands hommes raisonner sur cet
 objet. Nous avons parlé en rendant compte
 des volumes précédens , du Bethlam ou hô-
 pital qui renfermoit une multitude de rai-
 sonneurs fameux parmi les phyficiens & les
 métaphysiciens du jour. C'est encore là que
 se débitent les plus étranges imaginations
 sur la morale. „ Je me souviens , dit la ba-
 „ ronne , que , où je visitai aussi la cour &
 „ quelques loges de nos moralistes moder-
 „ nes , je trouvai un malade qui me donna
 „ mot pour mot la leçon suivante : Veux-
 „ tu savoir si tu es vertueux , vois d'abord
 „ si tu te portes bien , si tu dors bien , si

Helv. de
 l'Esprit.

„ croyez-vous que long-tems le curé soit quel-
 „ que chose pour ses paroissiens ? L'intérêt , la
 „ conscience , tout dit au second ordre : gardez-
 „ vous de jalouser vos chefs. „

„ tu as bien de *quoi* fournir ta table ; vois
 „ si tu es heureux. Je voudrois bien , lui
 „ dis-je , être à la fois l'un & l'autre ; mais...
 „ Mais , *reprit-il aussi-tôt* , mais si la vertu
 „ ne te rend pas heureux , apprends de nos
 „ grands hommes que *c'est là le cas de t'é-*
 „ *crier : OH VERTU ! TU N'ES QU'UN VAIN*
 „ *NOM.* „

„ Passant de la dixième loge à l'onzième , toujours dans la cour des moralistes
 „ infirmes , je m'avisai de demander à un
 „ nouveau malade : Qu'est-ce que la vertu ?
 „ Au-lieu de me répondre directement , il
 „ m'interroge alors lui-même , & me de-
 „ mande : De quel pays es-tu ? Il me vient
 „ dans l'esprit de répondre : du Congo....
 „ Du Congo ? Reprit-il ; eh bien dans ton
 „ pays *le vol est en honneur parce qu'il est*
 „ *utile* ; il est aussi la vertu du Congo. Si
 „ tu étois de Siam , continua mon malade ,
 „ ce seroit autre chose. *Les jeunes Siamoi-*
 „ *sés portées dans les rues sur des palan-*
 „ *quins , s'y présentent dans des attitudes*
 „ *très-lascives.* Tu en ferois autant pour être
 „ vertueuse. Car la reine Tyrada l'ordonna
 „ ainsi *pour le bonheur des deux sexes* ; elle
 „ créa alors les vertus Siamoisés : „

„ Je n'ose pas vous dire , chevalier , tout
 „ ce que mon malade ajouta sur les vertus
 „ de bien d'autres contrées , *du Matamba ,*
 „ *d'Angola , de Batimera , de Babylonne ,*
 „ *de Pekin , du Tunquin ;* sur ces vertus
 „ étranges qui consistent tantôt à tuer les
 „ enfans & les vieillards , tantôt à étran-
 „ gler un malade pour l'arracher à la dou-
 „ leur , tantôt encore à se laver de ses pé-

De l'Es-
prit. Disc.
ch. 13.

„ chés par des sacrifices à la déesse du plaisir ; vous seriez un peu trop étonné des
„ vertus de la reine *Tyrada*, & sur-tout de
„ celles de la reine *Banany* (*de l'Esprit*,
„ *Disc. 2, c. 14*) ; de ces vertus qui changeant toutes comme le climat & le législateur, subissent de plaisantes métamorphoses. L'essentiel est que toutes ces
„ leçons reviennent précisément à celles
„ d'Helvetius & que leur première impression dure encore malgré moi, que
„ je continue à n'y voir que les principes
„ de nos frères malades, quoique je sache bien aujourd'hui de quelle école elles
„ sont parties.

On trouve ensuite un entretien curieux que la baronne raconte avoir eu un jour avec son fils : c'est une mère qui instruit son enfant sur la morale philosophique ; & l'enfant déjà imbu de leçons raisonnables & chrétiennes, répond d'une manière très-embarrassante pour la mère.

„ Qu'est-ce, mon enfant, que cette morale
„ qui fait essentiellement le philosophe?... Écoutez bien, mon fils, voici la réponse que vous
„ aurez à faire à cette question. La morale est
„ la science qui nous apprend à être dans ce
„ monde, le plus heureux possible. — Eh
„ qu'est-ce donc, maman, qu'être dans ce monde
„ le plus heureux possible? — Mon fils, on est
„ heureux quand on se porte bien, quand on est
„ à son aise, qu'on ne souffre pas, qu'on a des
„ amis, quand on n'a rien à craindre, quand
„ on a tout à souhait. — C'est-à-dire, maman,
„ que si j'avois bien su la morale, je n'aurois
„ pas eu l'année dernière cette vilaine fièvre qui
„ me fit tant souffrir? — Non, mon fils, ce n'est
„ pas là précisément ce que je veux dire. —

„ Mais, maman, je n'étois pas heureux quand
„ j'avois la fièvre, car la tête me faisoit bien
„ mal; & si j'avois bien su la morale, j'aurois
„ été heureux, je me serois aussi bien porté....
„ Et puis encore, voyez ce pauvre Nicolas,
„ notre voisin, qui est si malheureux, si mal à
„ son aise, presque toujours souffrant. S'il savoit
„ la morale... — Encore une fois, mon enfant,
„ ce n'est pas cela. — Ah! je le vois, maman,
„ c'est M. le marquis qui fait bien la morale. Il
„ est bien heureux, lui; il a un beau carrosse,
„ un grand château, tout le monde lui fait la
„ cour; il a deux cuisiniers pour faire bonne chère.
„ Oh! il est bien heureux. M. le Marquis; il fait
„ bien la morale! — Allons, monsieur, vous
„ n'êtes qu'un petit jaseur. Laissez-moi là tous
„ ces commentaires, & qu'on m'écoute. — Je
„ vous écoute bien, maman; mais je ne fais pas,
„ moi, cette morale, je ne fais que celle de mon
„ oncle. — Et qu'est-ce, monsieur, que la mo-
„ rale de votre oncle? — C'est d'être bien sage;
„ puis elle dit encore comme cela : Qu'est-ce
„ être bien sage? C'est être obéissant, aimer
„ bien le bon Dieu, & faire du bien à tout le
„ monde autant qu'on peut. — Eh votre oncle
„ vous a-t-il dit qu'en faisant tout cela, vous
„ seriez heureux? — Oui, maman; mais il dit
„ que ce n'est pas toujours dans ce monde que
„ nous serons heureux en faisant notre devoir;
„ parce que cela n'empêche pas d'avoir la fie-
„ vre, ne donne pas toujours les plaisirs, les
„ richesses. Au contraire, mon oncle me disoit
„ que souvent dans ce monde, ce sont les mé-
„ chans qui sont bien à leur aise, bien riches,
„ parce qu'ils n'ont pas peur de tromper, de vo-
„ ler; mais qu'un jour le bon Dieu.... — Je
„ vous entends, je vous entends.... Votre on-
„ cle vous auroit-il dit aussi ce que c'est que la
„ vertu? — Oui, maman; c'étoit dans ma le-
„ çon de l'autre jour, que la vertu c'est de faire
„ toujours son devoir, quoi qu'il en coûte, &
„ de perdre plutôt tous les biens de ce monde
„ que de faire le mal. — Si je vous disois, moi,
„ que la vertu c'est la *sensibilité physique*. — Ma-

man, je ne fais pas ce que c'est que cela. —
Eh bien, écoutez-moi, & je vous l'appren-
drai. La sensibilité physique, c'est de chercher
toujours ce qui nous fait plaisir, & de fuir
avec soin ce qui nous feroit de la peine....
Comment! vous pleurez? — Eh oui, ma-
man; je vois bien que vous dites cela pour
vous moquer de moi, pour me reprocher que
je cherche toujours à me divertir, & parce
que mon oncle vous a dit que cela m'empê-
choit d'apprendre mes leçons; & puis encore
parce que je pleure quand on me fait du mal,
& que j'évite tout ce qui me fait de la peine.
Je fais bien que ce n'est pas là avoir de la vertu.
— Mais, mon enfant, ce n'est pas non plus
comme cela que je l'entends. Je ne cherche
point à vous faire un reproche, ni à me mo-
quer de vous; je vous parle très-sérieusement.
Que diriez-vous si je vous apprenois que *fuir*
la douleur & chercher le plaisir, c'est la vérita-
ble vertu? — En ce cas, je dirois que mon
oncle a tort quand il gronde ma cousine d'ai-
mer tant la danse, le bal, le plaisir, les jeu-
nes messieurs; & quand il dit que tout cela ne
s'accorde guère avec la vertu. — Vous ne vou-
lez donc pas que la vertu consiste à chercher
le plaisir? Eh bien, si je vous disois que la
vertu c'est de chercher toujours votre propre
intérêt. — Oh maman! vous ne me direz pas
cela certainement. — Et pourquoi ne le dirois-
je pas? — Parce que mon oncle dit toujours
qu'il faut être honnête, & que c'est bien vilain
de penser toujours à soi sans s'occuper des
autres. — Cependant, mon enfant, si vous
voulez être philosophe, il faut bien que vous
fassiez consister la vertu dans votre intérêt per-
sonnel. — Oh non, maman, je ne veux pas
être philosophe. Ce sont de vilaines gens, ces
messieurs-là, des malhonnêtes.... — Que di-
tes-vous, monsieur? Retirez-vous, petit drô-
le; malhonnête vous-même. — Ah maman!
je vous demande bien pardon; je ne les con-
nois pas ces messieurs-là; je n'ai pas voulu
être malhonnête. — A la bonne heure. Je veux

„ bien vous pardonner pour cette fois. Sans doute
„ vous avez seulement voulu dire que vous ai-
„ meriez bien à faire plaisir aux autres, quand
„ même il devrait vous en coûter quelque chose,
„ parce qu'il est beau de servir nos semblables,
„ même à nos dépens? — Oui, maman, voilà
„ tout ce que j'ai voulu dire. — Passe pour cela.
„ Je vous dirai donc à présent, si vous l'aimez
„ mieux, que la vertu consiste dans *l'intérêt*
„ *public*, c'est-à-dire, dans tout ce qui peut être
„ utile à l'état, à la patrie. — Comment dites-
„ vous cela, maman? — Je vous dis, mon fils,
„ que la vertu, c'est ce qui est utile à l'état, &
„ le vice, ce qui est nuisible à l'état aussi. —
„ Oh! non, maman, ce n'est pas la vertu cela,
„ c'est la politique : car c'est tout juste comme
„ ça dans mon livre. — Eh bien, oui, c'est la
„ politique, si vous le voulez. Cela vous éton-
„ ne? — Oui, maman; car la politique, c'est
„ bon pour les grands seigneurs cela; c'est pour
„ M. le marquis, quand il est à la cour, c'est
„ pour les ministres, pour l'assemblée des états;
„ mais nous autres..... — Eh bien nous autres,
„ dites, dites. — Eh que voulez-vous que je
„ dise, maman? Nous autres, au moins moi,
„ je ne fais pas ce qui est utile à l'état, & je ne
„ crois pas que le brave Jacob le sache guère
„ mieux; vous dites pourtant souvent que c'est
„ un bien brave homme, qu'il est bien vertueux.
„ Et puis encore ma grande tante, & toutes les
„ dames qui n'ont pas été à la cour, est-ce qu'el-
„ les savent aussi la politique? — Votre grande
„ tante, mon fils, a été fort utile à l'état; elle
„ a fort bien élevé ses enfans; elle en a deux
„ au service, & un conseiller à la cour des Ai-
„ des. — Ah maman, il faut donc que les da-
„ mes élèvent des enfans pour avoir de la vertu?
„ Et la comtesse de S. Hilaire qui est si vieille, &
„ qui n'a point d'enfans.... — Tenez, mon fils,
„ vous êtes un petit raisonneur, & tout cela
„ m'ennuie. — Maman, je vous demande bien
„ pardon; mais vous disiez toujours que vous
„ aimiez bien à me voir raisonner. Je ne le fe-
„ rai plus pour ne pas vous déplaire. — J'en

„ ferois bien fâchée, mon enfant, je veux bien
„ qu'on vous parle raison, & que vous répon-
„ diez de même. Mais il est des choses qui ne
„ font pas encore assez à votre portée. Par exem-
„ ple, ce qui vous embarrasse à présent, c'est
„ de savoir ce qu'il faut faire pour être utile à
„ l'état; vous saurez cela quand vous serez grand.
„ — En attendant, maman, je n'aurai donc
„ pas de la vertu? Et pourquoi mon oncle me
„ dit-il donc qu'il faut toujours avoir de la ver-
„ tu, sur-tout quand on est jeune, parce qu'il
„ en faut prendre l'habitude de bonne heure? —
„ Sans doute, mon enfant, il faut avoir de la
„ vertu, & servir l'état à tout âge. — Mais,
„ maman, quand je dis un petit mensonge, ou
„ que je suis un peu paresseux, ça ne fait pas
„ grand mal à l'état, je pense. Quand ce vilain
„ payfan s'enivre le dimanche, ou quand il bat
„ la femme, ça ne fait pas encore grand mal
„ au roi, & cependant mon oncle.... — Votre
„ oncle, votre oncle ne vous parle point phi-
„ losophie, & je veux vous en parler, moi.
„ Malheureusement vous ne me semblez guère
„ fait pour l'entendre. „

La baronne reconnoit que son fils est déjà trop avancé dans la morale chrétienne & vulgaire, pour être dûment initié à celle des philosophes; & la manière dont elle mène le chevalier, montre bien qu'elle n'y croit pas elle-même. Mais c'est toujours le Provincial qui, reprenant les discours des autres, abat l'erreur d'une manière directe & décisive. „ Qu'elle est inconcevable, dit-il, cette erreur de nos faux sages, qui prétendent nous donner une morale humaine en avilissant l'homme, & en le flétrissant; une morale naturelle & raisonnable, en voulant nous faire renoncer à la voix de la nature & aux lumières de la raison; qui pour rendre la religion nulle

„ dans la morale de l'homme , font taire la
„ raison & la nature dans tout ce qu'elles
„ ont d'essencielllement commun avec la re-
„ ligion !..... S'ils refusoient de recourir aux
„ vérités émanées de cette religion ou de
„ la révélation , que n'ont-ils au moins con-
„ sulté la raison , dont ils osent se dire les
„ apôtres ? Ils l'auroient vue aussi bien que
„ l'école de la théologie , révoltée de cette
„ mobilité , de cette dépendance qu'ils ont
„ osé donner à la morale. Elle leur auroit
„ dit : que vous soyez blessés par les rayons
„ du jour , ou que votre œil supporte sa
„ lumière sans en être offensé ; qu'il fati-
„ gue votre vue affoiblie , ou qu'il ne serve
„ qu'à diriger vos pas , ce n'est pas vous
„ qui faites la splendeur du soleil ; il la
„ tient de lui-même , & ce n'est pas son
„ cours qu'il faut fléchir ; c'est votre or-
„ gane qu'il faut fortifier. Que la vertu vous
„ conduise aux honneurs , aux richesses ,
„ au bien-être ; ce n'est point de vos ti-
„ tres , de vos trésors , de vos plaisirs ou
„ de vos sceptres qu'elle tient sa nature &
„ sa beauté. Ce ne sont pas vos triomphes
„ qui feront de l'erreur la vérité ; ce ne sont
„ pas vos humiliations ou vos douleurs ,
„ qui dénatureront la vertu pour en faire
„ le vice. Belle par elle-même , indépen-
„ dante de tout ce qu'il vous plaît d'ap-
„ peller utile ou inutile , & bonheur ou
„ malheur , comme le Dieu de l'univers ,
„ elle est tout ce qu'elle est par son essence
„ même ; & tant pis pour le cœur que ses
„ loix blesseront , qui ne sauroient la suivre
„ que dans des champs de rose. Elle n'est

ni la fleur qui vous flatte , ni l'épine qui
vous blesse , elle est l'ordre immuable ,
l'accord de vos pensées , de vos actions
avec l'honnêteté , la sainteté , la justice ,
& nullement l'accord de vos plaisirs &
de la loi , de vos intérêts & de la vérité.
Elle est tout ce qui peut ajouter à vos
mérites , tout ce qui doit ajouter à notre
estime , & non tout ce qui peut ajouter
à vos trésors , ni à celui du fisc. Elle est
tout ce qui peut montrer l'honnête hom-
me , le vrai sage , le juste , dans l'infor-
tune comme dans la prospérité , dans les
infirmités comme dans la santé , dans les
persécutions comme dans les triomphes ,
sur le fumier de Job comme sur le trône
de Salomon , & sous le toit du laboureur
comme dans le portique de Platon. „
Elle n'attend pas même la volonté &
les ordres du ciel pour être ce qu'elle est.
Avant que Dieu n'eût commandé à l'hom-
me , il étoit vrai qu'un Dieu ne pouvoit
commander le vice ; & depuis que ce
Dieu nous a donné sa loi , nous ne di-
sons pas simplement : la justice est vertu
parce qu'un Dieu nous fait une loi de
la suivre ; mais ce Dieu nous ordonne de
la suivre , parce qu'elle est vertu. Nous
ne vous disons pas simplement : le men-
songe est odieux , le parjure est un cri-
me , parce qu'il est proscriit par la divini-
té ; mais la divinité proscriit le mensonge ,
parce qu'il est odieux , & le parjure , parce
qu'il est un crime. „

Dans une *digression* que l'auteur fait sur
la croyance des juifs touchant l'immortalité

de l'ame, il rassemble avec autant d'abondance que de choix, les divers passages de l'Ecriture-Sainte où cette croyance est évidemment consignée. Depuis la Genèse jusqu'aux livres des Machabées, tout exprime la foi de cette grande & fondamentale vérité. Les peines & les récompenses temporelles, qui semblent faire le caractère de la législation mosaïque, n'étoient qu'une espece de vérification ou de ratification de la loi, devenue sensible & évidente dans ses effets, vérification qui n'a subsisté que jusqu'à la naissance d'une loi plus parfaite, *sanctionnée*, comme dit St. Paul, *par des promesses plus*

* quod in
meliori-
bus pro-
missioni-
bus sanc-
tum est.
Heb. 8.

excellentes *, où les biens & les maux temporels n'ont plus été comptés en comparaison des biens invisibles & éternels. (a)

Parmi les matieres morales supérieurement traitées dans ces Lettres, il faut compter l'article des passions. Rien de plus mobile que la doctrine philosophique sur cet objet. Les uns les approuvent toutes, les autres les condamnent sans exception. Le Provincial après avoir fait voir la contradiction & l'absurdité de leurs décisions, s'applique à faire disparoitre une équivoque qui a quelquefois répandu de l'obscurité sur cette question, & forme de tout ce qu'il avoit précédemment

(a) Diverses observ. *Cat. phil.* n. 192. Réflexions de Bossuet, sentences de St. Paul, *ibid.* n. 195. — Par le moyen de la *Table générale* l'on rapprochera sans peine nos réflexions de celles de l'auteur. C'est pourquoi nous ne citerons pas ultérieurement les endroits où les mêmes matieres sont traitées.

ment disserté contre nos sophistes , le résultat le plus clair. » Parmi nos moralistes
» religieux , il en est qui , suivant l'usage peu
» sévère de nos langues modernes , ne voient
» dans le mot de passion que l'expression
» générale d'un desir ou d'un penchant quel-
» conque familier à l'homme , & né en quel-
» que sorte avec lui-même , ou fruit de
» l'habitude. Si ce penchant le presse &
» l'entraîne habituellement , s'il est vif &
» ardent , c'est une passion forte & violente.
» S'il est moins impérieux , moins actif , il
» n'est plus mis au nombre que des pas-
» sions douces & tranquilles. Mais ce n'est
» ni le calme , ni la vivacité , ni les trans-
» ports de la passion qui déterminent sa qua-
» lité morale , qui la rendent licite ou il-
» licite , c'est de son objet seul qu'elle tien-
» dra l'un de ces caracteres. Elle sera licite ,
» utile & sainte , si l'objet vers lequel elle
» nous porte est conforme à la loi , à la
» raison suprême , à la religion. Elle sera
» nuisible , pernicieuse , criminelle , si son
» objet est pros crit par la loi , par la na-
» ture , ou par la religion. „

» Cette doctrine est claire , elle est pré-
» cise ; elle est celle de la nature même ,
» comme celle de la révélation. Vous étend-
» rez le mot de *passion* à tout desir , à tout
» penchant habituel de l'homme , quel que
» soit l'objet vers lequel le porte ce desir ,
» ce penchant. Vous en faites une expres-
» sion générique , qui ne détermine par
» elle-même ni l'objet ni sa nature ; nous
» attendrons que vous ayez spécifié l'un &
» l'autre , pour prononcer sur la passion mê-

„ me. Nous vous exhorterons à suivre toutes
 „ celles qui tendent à vous perfectionner
 „ par l'usage de vos talens, de vos lumie-
 „ res, de vos forces, de vos richesses,
 „ toutes celles qui vous feront comme un
 „ besoin de secourir vos freres, de servir
 „ la patrie, de vous sacrifier pour elle ou
 „ pour un Dieu dont la grandeur & la bonté
 „ s'annoncent dans ces penchans mêmes que
 „ vous tenez de lui, & qui vous font com-
 „ me un besoin naturel de la vertu. Nous
 „ n'aurons que l'anathême à prononcer con-
 „ tre ces passions trop différentes, ou contre
 „ ces penchans qui inclinent votre cœur
 „ vers le vice, qui vous portent sans cesse
 „ à préférer le plaisir au devoir, l'ambition
 „ à la justice, l'intérêt à l'honnêteté; qui ne
 „ tendent qu'à vous rendre intempérant,
 „ avare, violent, emporté, colere, mal-
 „ faisant; qui contrarient sans cesse dans
 „ vos cœurs la voix de la raison, la loi de
 „ la vertu. Nous vous faisons un devoir
 „ essentiel de les combattre ces passions per-
 „ verses, comme nous ne savons que fo-
 „ menter celles qui se confondent avec l'a-
 „ mour du bien. „

Le 5e. volume offre le vrai catéchisme
 philosophique. On le trouve double & tou-
 jours parallele; c'est-à-dire, qu'aux mêmes
 questions nous apprenons toujours à faire
 les réponses les plus opposées : car ces ré-
 ponses sont toutes soutenues de leurs preu-
 ves, fidèlement extraites des livres de nos
 sages, & très-souvent du même. Mais quel
 catéchisme ! il pénètre d'horreur pour tous
 ces insensés qui ont osé se dire de nos jours

philosophes & réformateurs de la morale. Heureusement que les réflexions de la bonne viennent rendre au lecteur sa gaieté; heureusement que le provincial observateur écrase ces vains sages, & rend à la vertu son hommage, & à la vérité tout son éclat. Quoique toutes ces observations soient à-peu-près de la même force, qu'on lise surtout celles sur les chapitres *vertus des préjugés*, sur *l'état de la morale*, *antérieurement à l'évangile*, sur les *liens du mariage*, sur la *pudeur*, le *célibat*, & les articles sur le *respect filial*, sur *l'amitié*, la *reconnaissance*.

A l'occasion du principe qui réduit toute morale à l'intérêt personnel, l'auteur fait des philosophes un portrait où on ne peut les méconnoître. „ Voulez-vous les connoître „ ces amis guidés par l'égoïsme? Voyez „ tous ceux qu'il forme dans les cours; le „ nom de l'amitié est dans leur bouche, la „ haine est dans leur cœur. C'est vous qu'ils „ flatteront, mais c'est vous que leurs fourdes intrigues supplanteront, dès qu'ils „ croiront pouvoir s'élever sur vos ruines. „ Voulez-vous, à l'école de nos sophistes „ même, voir les fruits naturels de l'intérêt? C'est de lui que proviennent ces „ guerres intestines, & ces tours perfides „ que vous les entendez se reprocher les „ uns aux autres. Intérêt pécuniaire, intérêt de vanité, intérêt de parti, voilà „ ce qui les lie. Cessez de les flatter, il „ n'est pas d'ennemis plus jaloux & plus „ dangereux. Tu le fais, Jean-Jacques, ce „ qu'il t'en a coûté pour avoir cessé de

„ sacrifier à Diderot , à d'Alembert ! Nos
„ faux sages se connoissent trop bien pour
„ s'entr'aimer , quand le moindre intérêt
„ tend à les diviser. Ils s'adorent sans doute ,
„ & ils s'encensent mutuellement , parce
„ qu'ils se redoutent. Voltaire les voyoit
„ presque tous à ses pieds ; mais en fut-il
„ un seul qui l'aimât , ou qui ne redoutât
„ de sa part ces fureurs que la plus légère
„ égratignure suffit tant de fois à exciter ? „
„ Ils sont pourtant unis , nos vains so-
„ phistes ; ils le furent long-tems. Oui , mais
„ leur union est celle d'une armée dont les
„ chefs se jaloussent , se détestent , ou se
„ méprisent ; sur lesquels cependant l'em-
„ portera la haine d'un ennemi commun.
„ Ils sont unis entr'eux , comme toutes les
„ hérésies se liguient contre la seule Eglise
„ catholique , comme tous les démons conf-
„ pèrent contre l'homme , sans cesser de se
„ haïr entr'eux & de se nuire. Voilà les
„ amitiés formées par l'intérêt ; c'est de
„ celles-là seules qu'Helvétius peut dire
„ qu'en *prédissant l'instant où deux amis*
„ *cesseront de s'être utiles , l'homme d'es-*
„ *prit peut calculer celui de leur rupture.*
„ Mais malheur à celui qui n'en connoît
„ point d'autres ! Ne cherchons pas à lui
„ prouver qu'il en existe ; son ame n'est pas
„ faite pour entendre nos preuves ; & d'ail-
„ leurs plus j'avance dans la réfutation de
„ nos sophistes , plus je suis convaincu que
„ le raisonnement n'est pas ce qu'il faudroit
„ opposer à leurs principes. C'est un cœur
„ qu'il faudroit leur donner. Les malheu-
„ reux ! ils n'en ont point ; & c'est bien

„ d'eux qu'on pourroit dire ce qu'on fait
 „ des démons : *ils sont condamnés à ne ja-*
 „ *mais aimer !* plus malheureux encore, ils
 „ sont condamnés à ne pouvoir croire à
 „ l'amitié. „

„ Et certes, s'ils avoient le cœur de l'hom-
 „ me, si le sentiment moral n'étoit pas nul
 „ dans eux, nous faudroit-il encore des ar-
 „ gumens pour leur persuader que la re-
 „ connoissance au moins est un devoir, l'in-
 „ gratitude un vice ? Oh pour le coup, je
 „ ne chercherai pas à le prouver au vain
 „ sophiste ; je lui promettrai au contraire
 „ d'envoyer les nations à son école ; mais
 „ une chose que j'exige de lui, c'est qu'en
 „ gros caractères, & sur le frontispice de
 „ son lycée, il commence par graver ces
 „ mots : *Ici nous apprenons à dispenser les*
 „ *hommes de la reconnoissance.* Sur le front
 „ de l'adepte qui osera entrer & l'écouter,
 „ je veux qu'on puisse lire ces paroles,
 „ preuves de son triomphe : *Ingrat comme*
 „ *son maître.* Alors que l'un & l'autre se
 „ montrent dans nos sociétés, dans les
 „ places publiques ; & je leur abandonne
 „ tous ceux dont leur aspect ne réveil-
 „ lera pas l'indignation, le mépris & l'hor-
 „ reur. „

Parmi les moyens de réaliser le système philosophique, le troisieme est l'*abolition de l'ancien Catéchisme des peuples*, & le sixieme *SERMONS ET CATÉCHISME DES ROIS*. L'auteur du *Système de la nature*, Helvétius, Raynal ont suggéré ces moyens que des rois dociles à leurs leçons ont d'abord mis en exécution, au risque de per-

dre avec la religion & le repos de l'état ;
l'attachement & la fidélité des peuples. (a)

Peu de matieres ont plus divisé les philosophes que le suicide. Les uns l'ont regardé comme une folie , d'autres comme un crime ,
* 15 Octob. d'autres comme l'effet de la plus haute vertu *.

p. 266.

On voit leurs contradictions mises en colonnes avec l'ordre & l'exactitude ordinaire de l'auteur , qui conclut par ces réflexions frappantes. „ Combien de forfaits précéderont
„ ce dernier crime ! Avant d'attenter à ses
„ propres jours , le malheureux attentera à
„ ceux de ce voisin qu'il peut priver de
„ sa fortune. S'il réussit , il jouit par le
„ meurtre ou le poison ; s'il ne réussit pas ,
„ ou s'il redoute la vindicte publique , il
„ a dans ses mains de quoi la prévenir. Que
„ le méchant est fort , quand il n'hésite plus
„ entre la mort & le succès ! Fixez , s'il est
„ possible , votre œil & votre esprit sur le
„ tableau affreux que vous présenteront nos
„ villes , lorsque vous aurez mis tous les
„ cœurs dans ces dispositions. Calculez toutes les victimes de vos principes destructeurs. Le vieillard termine par le fer &
„ ses douleurs & ses infirmités ; le pauvre ,
„ sa misere ; le riche , ses ennuis ; l'amant ,
„ son désespoir ; le méchant , ses remords ;
„ le juste même , le cours des injustices
„ qu'il éprouve ; celui-ci , son déshonneur ;
„ celui-là , ses infortunes : bientôt chacun
„ ne tient plus à la vie que par des liens
„ que le moindre caprice viendra rompre.
„ Dites-moi ce que c'est qu'une philoso-

„ phie dont les principes raisonnés entrai-
„ nent tant d'horreurs , tant de défordres. „

Ce que dit la baronne du nombre des suicides , paroîtroit incroyable , si on ne savoit à quel degré cette manie s'est montée dans ces dernières années , & quels étranges dégâts elle fait , sur-tout parmi une jeunesse licencieuse & dissipatrice. „ Je crois avoir „ lu quelque part , que dans la seule ville „ de Paris on avoit compté jusqu'à treize „ cens suicides pour une seule année , & „ qu'il y en a bien d'autres qui restent in- „ connus à la police même ; que la philoso- „ phie enfin rendoit cette fureur beaucoup „ plus commune qu'on ne pense. Savez-vous „ bien que dans l'espace de cinquante ans „ cela feroit soixante-cinq mille suicides „ dans la seule ville de Paris , qu'en dou- „ blant simplement ce nombre pour toutes „ les provinces , où nous ne laissons pas „ d'avoir fait certain progrès , cela feroit „ cent trente mille sujets que la philosophie „ auroit enlevés à la France ? Savez-vous „ bien que cette accusation est grave & im- „ portante , & qu'elle pourroit bien justifier „ ce que j'ai entendu dire à un certain „ abbé , que la philosophie est plus meur- „ trière que le fanatisme ? Il comparoit celui- „ ci à la peste qui désole la terre pendant „ quelque tems , & la philosophie à ces „ rhumes dont on dit : ce n'est rien , ce n'est „ qu'un rhume ; & qui cependant , au bout „ d'un certain tems , ont tué bien plus „ d'hommes que la peste. „

Cette réflexion conduit naturellement la baronne sur la question souvent agitée , & qui

cependant n'en devroit pas être une, si la philosophie impie n'est pas un fléau plus redoutable que le fanatisme. N'examinons pas quel sens les philosophes attachent à ce mot, nous le prenons dans le vrai. „ Le „ fanatisme, disoit encore mon abbé, est „ un cruel fléau, c'est une fièvre chaude, „ brûlante, dévorante, c'est la fièvre des „ peuples ; mais sa fureur est passagère, „ elle s'éteint d'elle-même, elle est rare dans „ nos annales ; hors les guerres des Albigéois, & celles du Calvinisme, nous n'en comptons guère d'autres dans notre histoire. Les peuples se lassent de se tuer, de se massacrer pour une religion qui leur ordonne à tous de s'aimer, & dont les préceptes prenant le dessus, rétablissent enfin la paix ; la charité. Le souvenir seul des guerres du fanatisme en est un très-puissant préservatif. Mon abbé prétend même que s'il n'y avoit point eu de philosophes dans Paris & à la cour, point de ces hommes, qui n'ayant ni foi ni religion, cherchoient leur intérêt dans les troubles, les guerres de l'état, animoient le peuple à se battre pour un évangile auquel eux ne croyoient pas, il prétend, dis-je, que, sans ces philosophes politiques, qui échauffoient sous main les deux partis, le fanatisme se feroit éteint bien plutôt, & n'auroit pas produit la centième partie de ses horreurs, peut-être pas une seule bataille. — „ Il n'en est pas de même du suicide philosophique, reprenoit mon abbé, c'est une fièvre lente, on ne s'apperçoit pas qu'elle va toujours

„ rongeant l'état , emportant celui-ci dans
 „ la ville , celui-là dans les fauxbourgs. L'un
 „ s'est pendu hier , un autre s'est jetté dans
 „ la riviere , un troisieme s'est noblement
 „ tiré un coup de pistolet aux Tuileries , aux
 „ Boulevarts , dans sa chambre , dans des
 „ lieux écartés ; & tout cela fait nombre.
 „ Tout cela n'est pas sans doute cette faux
 „ qui moissonne à larges bandes ; c'est la
 „ main qui arrache les épis de côté & d'autre ;
 „ c'est le voleur domestique qui au-
 „ jourd'hui emporte un louis , demain un
 „ autre , & qui , au bout d'un certain tems ,
 „ a volé une année de revenu. Enfin le calcul
 „ seul par lequel j'ai commencé cette note ,
 „ vous montreroit dans un siecle , deux cens
 „ soixante mille suicides ou sujets enlevés
 „ à la France par la philosophie. Je fais que
 „ c'est peut-être exagérer pour certaines
 „ années ; mais on pourroit y ajouter pour
 „ d'autres. „

Le zele factice des philosophes pour la
 population * (qui dans le fond n'est que la * 15 Avril
 haine du célibat ecclésiastique) est excellem- 1789, p.
 ment apprécié dans le passage suivant. 578.

„ C'est une chose assez singuliere , que la Solides
 „ philosophie recommande tant la popula- réflexions
 „ tion , & permette si facilement aux gens de l'abbé
 „ de se tuer ; mais ce n'est pas tout. Un jeune Sieyes,
 „ philosophe , assure mon abbé , est essen- 1 Octob.
 „ ciellement un jeune libertin (& notre ca- p. 232.
 „ téchiste ne le prouve pas mal dans cer-
 „ tains chapitres) ; ce jeune libertin s'ac-
 „ coutume à satisfaire ses passions avec des
 „ courtisanes , ou des filles , des femmes
 „ qui ne valent guere mieux ; cette facilité

„ ne lui donne pas beaucoup d'attraits pour
 „ l'union légitime , qui fixeroit son cœur
 „ & ses plaisirs. S'il se marie , c'est quand
 „ il ne peut presque plus être pere. Il le
 „ pourroit , qu'il craint de le devenir. L'in-
 „ térêt personnel du philosophe ne lui per-
 „ met pas de diviser sa fortune avec de
 „ nouveaux êtres , & de consacrer à leur
 „ éducation , à leur entretien , ses soins ,
 „ ses travaux , son argent. De-là tant de
 „ vieillards de vingt-cinq ans épuisés de
 „ débauche ; de-là ce célibat si commun
 „ aujourd'hui ; de-là ces unions si tardives ,
 „ qu'on ne voit guere un seul de nos grands
 „ philosophes pere de deux enfans. On comp-
 „ teroit , par exemple , fort aisément ceux
 „ que nos coryphées ont donnés à l'état.
 „ En voulez-vous la preuve ?

Enfans de Voltaire 0

Enfans de Dalember 0

Enfans de Diderot dans l'état civil 1

Enfans de J. J. Rousseau à l'hôpital 2

Total. Enfans des quatre chefs de la philoso-
 phie , trois , dont deux à l'hôpital des Enfans-
 Trouvés.

„ A ce calcul trop vrai , je m'avifai de
 „ répondre en demandant à M. l'abbé : *Et*
 „ *vous , monsieur ? Et nos curés ? Et nos...*
 „ Je vous entends , madame , reprend-il
 „ aussi-tôt ; moi , madame , & tous mes
 „ confreres , nous sommes , il est vrai , cé-
 „ libataires ; mais nous prêchons aux jeu-
 „ nes gens la continence ; en conservant
 „ leurs mœurs , nous conservons leurs for-
 „ ces ; nous prêchons aux époux , aux épou-
 „ ses , la fidélité conjugale , nous menaçons ,

„ nous foudroyons le libertinage ; nos fonc-
„ tions ne nous permettent pas d'entrer
„ dans les soins d'un ménage , de donner
„ par nous-mêmes des sujets à l'état ; mais
„ combien n'en doit-il pas à la paix qu'un
„ vrai ministre de l'évangile , un bon curé
„ entretient dans les familles , aux soins
„ qu'il a de marier les jeunes gens avant
„ qu'ils ne donnent dans la débauche , à
„ ses exhortations contre le libertinage , &
„ à tout ce qu'il fait pour l'écarter de sa
„ paroisse , aux charités même qu'il distri-
„ bue aux peres indigens ? Sentez-vous ces
„ réflexions ? Il me semble qu'elles mettent
„ une assez grande différence entre le cé-
„ libataire ecclésiastique & le célibataire phi-
„ losophe. Celui-là ne s'abstient de donner
„ lui-même des sujets à l'état , que pour
„ lui en procurer davantage par les autres ;
„ celui-ci n'en donne point , & par ses prin-
„ cipes il empêche les autres d'en donner ;
„ il étouffe , pour ainsi dire , le germe , le
„ desir de la paternité : De-là tant de fa-
„ milles qui vont dépérissant , & tant d'au-
„ tres se soutenant à peine par un seul re-
„ jeton &c. „



De appellationibus in ecclesiasticis tribunali-
bus genuinum systema, compendiosè ex-
cerptum è pretiosissimo quodam opere non
ità pridem vulgato; quo retundatur ca-
coëthes novitii authoris *Historiæ appella-
tionum in tribunalibus ecclesiasticis, pro
dilucidatione art. XXII. Congressûs Em-
sensis; nuper Bonzensibus typis, Franco-
furti nomine ementito editæ. A Liege,
chez Defoer 1789. in-8vo. de 32 p.*

Voyez le
coup d'œil
sur le
congrès
d'Ems, p.
260 &
suiv.

* 1 Nov.
1788, p.
380.

Eccli. 32.

ON sait que le 22^e. article arrêté à l'es-
taminet d'Ems, en interceptant l'appel
au pape, consomme le schisme projeté de-
puis quelques années dans quelques contrées
d'Allemagne. Un embryon de théologie a pré-
tendu justifier le canon Emlien, & débite sur
une matière infiniment importante à l'union
& essentielle même à la constitution de l'é-
glise catholique * des choses si étranges,
qu'il semble avoir pris à tâche de faire preuve
de sa jeunesse & de son ignorance. Aussi l'au-
teur qui a bien voulu prendre la peine de
le réfuter & de l'instruire, lui adresse-t-il,
par forme d'épigraphe ces paroles de l'Ec-
clésiastique. *Adolescens in multis esto quasi
inscius, & audi tacens simul & quærens. In
medio magnatorum non præsumas: & ubi
sunt senes, non multum loquaris.*

Cette petite, mais savante dissertation com-
prend en abrégé toute la théorie des appels
ecclésiastiques, & réfute d'une manière la-
conique, claire & péremptoire les erreurs

opposées aux loix & usages établis. Elle est divisée en 31 paragraphes. Dans lesquels la matiere est développée d'une maniere graduée & méthodique, avec un enchaînement de principes & de conséquences qui forment le résultat le plus complet. Il y a sur-tout quelques observations simples & naturelles qui présentent des réponses générales à des objections frivoles qu'on ne cesse de ressassier sur une multitude d'objets. C'est ainsi que lorsque le novateur trouve telle loi, tel droit sanctionné par un décret de l'Eglise, il en conclut que c'est une affaire de pure observance ecclésiastique, comme si dans une infinité d'occasions, non-seulement la puissance spirituelle mais la temporelle n'ordonnoit l'exécution des loix évangéliques, des loix naturelles & divines, qui ne sont pas dans leur puissance. Cette observation applicable à beaucoup d'autres cas, a lieu sur-tout en ce qui regarde les prérogatives pontificales, fondées sur la primauté de Pierre établie dans l'évangile, mais reconnue, déclarée, défendue, révérée dans un grand nombre de conciles. C'est ainsi qu'on trouve différens décrets en faveur des appels au pontife, & que son droit divin se trouve appuyé encore par le droit positif, par le droit de la possession & de l'usage. *Lapsu temporum jus hoc appellationum ad summum pontificem etiam ecclesiæ lege & consuetudine firmatum est. Verùm utraque non novum jus constituit, sed jam constitutum & hærens in primatu confirmavit. Quare, qui jus quarumdam appellationum summo pontifici tantum esse putant ex jure patriar-*

chico, ii faciunt, ut quod ex jure divino potestifex habet, id ex jure ecclesiastico habere videatur. Sed patriarchas supra episcopos posuit sola lex ecclesiæ; summum pontificem ipsum Christus. Itaque illi opus habent ecclesiæ legē sine quā episcopis superiores non sunt, ut appellationes recipiant a sententiis episcoporum; sed hāc lege ecclesiæ & hoc jure patriarchico opus non habet summus pontifex, qui a Christo supra episcopos jurisdictionem accepit.

Le dernier paragraphe établit avec autant de laconisme que d'évidence le droit du pape relativement à l'envoi des légats & des nonces, toutes les fois qu'il juge cet envoi convenable, puisqu'il a incontestablement le droit de nommer des juges quelconques pour décider des causes qu'il ne veut pas décider par lui-même. *Quod si jus appellationum oritur ex potestate & jurisdictione, quæ in primatu hæret, consequens est pontifex, cum ex eā potestate, & jurisdictione appellationes recipit, possit suo lubu, vel causas ipse cognoscere, vel judices qui eas cognoscant constituere in loco, undè appellatur. Ita in civili republicā alterutrum facit princeps arbitratu suo, quoniam jus appellationum adhæret in summā potestate, cum quā reipublicæ præpositus est. Alicubi quidem lex ecclesiæ, aut consuetudo potest efficere, ut propter locorum longinquitatem, difficultatem rerum, aliasve causas ejusmodi dentur judices in provinciā, undè appellatio interposita est; verum, neque ecclesiæ lex, neque consuetudo potuit eripere summo pontifici potestatem & jurisdictionem, quam a Christo accepit.*

Les assertions de l'auteur sont prouvées par des notes remplies d'une érudition rare dont on admire l'étendue, la variété & le choix. C'est un excellent répertoire pour ceux qui cherchent les sources & veulent connoître les matieres à fond. La dernière de ces notes renferme des détails curieux sur les décretales d'Isidore, véritablement gref-fés, comme nous l'avons déjà dit *, (mais * 15 Août 1788, P. 590. altérés & interpolés) sur la précieuse collection de S. Isidore de Seville. Et c'est sans doute ce qui a fait croire que la collection altérée, attribuée à un imaginaire Isidorus Mercator, venoit d'Espagne. Opinion réfutée par une preuve de fait dont nous avons ailleurs fait sentir la force. *Illud in primis monet ipse Burriellus, sese omnia Hispaniarum archiva diligentissimè lustrasse, neque ullum unquam manuscriptum codicem ejus collectionis reperire potuisse; quod argumento est planè maximo, Hispanos, qui Isidorum conferentes cum eà collectione, quæ in omnium manibus versabatur, nullo negotio fraudem detegere potuissent, Isidori figmenta penitus ignorasse.* Un autre argument analogue à celui-ci, est le silence des autres nations, des Allemands, François &c. qui eurent d'abord connoissance de la collection interpolée, & qui n'y virent rien de contraire à la discipline alors reçue dans l'Eglise *. Ce qui * 1 Fév. 1788, p. 163 & prouve qu'elle ne présentait effectivement aucune innovation qui pût donner de l'étonnement ou lieu à des réclamations. Notre auteur observe aussi que les papes n'eurent certainement aucune part à cette collection, puisque s'ils y avoient attaché de l'import-

tance, ils n'eussent pas manqué de l'envoyer aux évêques d'Espagne constamment attachés au S. Siege par les liens les plus étroits. *Novum hinc argumentum educitur, ex quo patet, non modò nullas fuisse in hæc Isidori collectione pontificum Romanorum partes, sed ipsos etiam nullam ejus rationem habuisse; quam si habuissent; illam certè mississent ad ecclesiam Hispanicam, quæ semper magnam habuit cum Romand ecclesiâ conjunctionem.*





NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 30 Septembre*).
 M. de Dietz, envoyé-extraordinaire de S. M. Prussienne, a eu le 15 de ce mois une audience publique, dans laquelle il a remis au grand-seigneur les lettres de félicitation de sa cour sur l'avènement de sa haute-esse, ainsi que ses nouvelles lettres de créance : non-seulement ce ministre a été reçu avec une distinction marquée ; mais il est aussi le premier du corps diplomatique résidant près la Porte, qui ait rempli cette formalité amicale. — Le Reis-Effendi a eu, le 8 de ce mois au matin avec le chargé des affaires de la république de Pologne, une conférence extraordinaire, à laquelle d'autres ministres de la Porte ont assisté, dans une maison de campagne, située sur les bords du canal. Suivant les uns, il n'y a été question que du traitement à faire à l'envoyé de Pologne, attendu ici dans le courant du mois de Décembre prochain : selon d'autres, il s'agit au moins d'une alliance défensive ou des mesures à prendre par la Porte, de concert avec la Suede, avec la Pologne, peut-être même avec une quatrième puissance, pour mettre des bornes aux succès ou aux prétentions des deux cours impériales.

S. H. continue à donner des marques de son amour pour la justice & pour le bien-être du peuple ; mais tous ses efforts paroissent insuffisans , à ce dernier égard , le peuple souffrant plus que jamais de la disette. De nouveaux ordres encore plus rigoureux ont été donnés pour empêcher l'exportation des grains ; mais l'avidité des gouverneurs des provinces & des isles les rendra tout aussi infructueux que les précédens. Les habitans de Salonique ont chassé de leur ville le musselim ou caïmacan du bacha , le mola , & autres officiers qui , pour remplir leurs bourses avoient permis aux négocians Francs l'achat & l'exportation du bled de cette échelle.

Nous n'avons aucune nouvelle de l'Archipel , ni de la Mer-Noire : deux Chirlanghis sont arrivés de la part du capitain-bacha ; mais il n'a rien transpiré du contenu de leurs dépêches. Ce silence de la cour fait soupçonner qu'ils n'ont rien apporté de bien consolant , & déjà le bruit court que la flotte s'étoit éloignée des parages d'Oczakow & qu'elle ne tardera pas d'arriver dans le canal pour y hiverner.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 10 Novembre*). L'on se rappelle que dès l'origine de la guerre entre la Suede & la Russie , la régence de Courlande , sur la réquisition du ministère Russe , avoit défendu la sortie de ses grains pour être transportés en Suede. Cette dernière puissance vient d'en faire porter des plaintes à la diete ; & M. Garnysz , vice-chan-

celier de la couronne, a communiqué aux états dans la séance du 27 Octobre, une note que le ministre de Suede avoit remise à ce sujet à la députation des affaires étrangères. On en fit la lecture, elle contenoit ce qui suit.

Après la rupture qui a eu lieu l'année passée entre la Suede & la Russie, le chargé d'affaires de l'impératrice à Mittau, exigea de la Courlande la défense d'exporter des grains de ses ports pour ceux de la Suede; & oubliant les véritables intérêts de la patrie, on s'est rendu à ses vœux. Les conseillers supérieurs & de la régence, ont signifié aux magistrats de Wiendau & de Libau la défense susmentionnée, que le duc, par amour pour ses sujets & par justice envers une puissance, dont il n'a jamais eu à se plaindre, a jugé à propos de lever quelque tems après, malgré les instances réitérées du chargé d'affaires de Russie. Redressé ainsi pour le moment dans son effet, cet abus subsiste pourtant toujours dans son principe, tant que les feudataires se croient en droit de compromettre leur seigneur Suzerain, en prenant des mesures violentes contre un de ses meilleurs amis. Le soussigné ministre résident de Suede, a donc cru de son devoir de mettre sous les yeux des illustres états assemblés, ce fait si peu d'accord avec la dignité & la justice, qui caractérisent la diète présente, persuadé que les états ne permettront pas, que dorénavant des démarches se fassent, par lesquelles on manque également à son Suzerain & à une puissance amie & liée d'intérêt avec lui, pour marquer une injuste prédilection pour un état qui plus d'une fois, sous les dehors de l'amitié, a porté à l'indépendance de la république les atteintes les plus cruelles.

Le vice-chancelier annonça ensuite que les conseillers de Courlande avoient déjà rétracté l'ordre qui faisoit le sujet de la présente note. Il proposa après cela son avis qui étoit que les maréchaux de la diète adres-

fassent, de la part des états, une lettre au duc de Courlande, par laquelle il lui seroit enjoint, de ne plus se permettre à l'avenir de donner des ordres pareils à celui qui a suscité la réclamation du ministre de Suede.

Le bruit court que les Tartares du Cuban se sont emparés de l'isle de Taman & s'y maintiennent.

E S P A G N E.

MADRID (*le 6 Novembre*). La reine de Portugal ayant témoigné à l'infant D. Pedro qu'elle desireroit qu'il allât passer quelque tems à Lisbonne, le roi s'est empressé de permettre à ce prince de faire ce voyage; il est parti en conséquence le 22 du mois dernier, escorté par les gardes-du-corps, & avec une suite & un train convenables à un infant d'Espagne.

Malgré les précautions prises pour que l'anarchie Française ne gagne pas ce beau & catholique royaume, on s'apperçoit dans certaines provinces, en Catalogne sur-tout, de quelques commotions alarmantes. Il n'est pas à douter que ce ne soit le philosophisme du jour qui les dirige, puisque les ecclésiastiques paroissent être l'objet direct de ces mouvemens.

Les fêtes qui ont eu lieu à Port-Royal, petite ville située sur la baie, à une lieue & demie à l'Est de Cadix, pour célébrer l'avènement du roi au trône, y avoient attiré un monde prodigieux. Ces réjouissances ont été troublées par la chute d'une partie de l'amphithéâtre, construit en bois pour la course des taureaux. Le poids dont

il se trouvoit surchargé, a fait crouler plusieurs pieces de cet édifice. Beaucoup de personnes ont été grièvement blessées ; on dit que quelques-unes y ont perdu la vie.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 11 Novembre*). La grande flotte est rentrée à Carlsrona le 27 du mois dernier, après avoir fait une croisière de quatre semaines, pendant laquelle elle n'a eu aucune rencontre avec la flotte Russe, qui est aussi déjà rentrée à Revel ; de sorte que la campagne sur mer est terminée, sans qu'il se soit passé rien d'important entre les deux grandes flottes. Le bruit s'étoit répandu ici qu'il seroit convoqué une assemblée-nationale, pour délibérer sur les conditions auxquelles il conviendrait de faire la paix avec les Russes, ainsi que pour prendre les mesures nécessaires à remettre l'ordre dans les affaires intérieures du royaume, dont quelques-unes ont été dérangées par la guerre, mais ce bruit est entièrement tombé, & il n'est plus question de paix. On ne parle plus que de la continuation de la guerre, & l'on se prépare avec la plus grande activité à la recommencer avec énergie à l'ouverture de la campagne prochaine. Toutes les provinces septentrionales ont fait des contrats avec le gouvernement, pour la construction de nouveaux vaisseaux de ligne, frégates, chebecs, &c. En Finlande, les frontieres ont été mises dans le meilleur état de défense. Le roi étoit parti, le 15, de Louisa, pour se rendre à Savolax, chez le général-major de Stedingk. On ne fait pas si

Sa Maj. retournera à l'armée pour prendre son quartier-général à Borgo, ou si elle prendra la route par les provinces septentrionales pour les visiter, & se rendre ensuite dans cette résidence.

D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 31 Octobre*). Madame la princesse, épouse du prince-héréditaire Frédéric, est accouchée hier matin d'une fille; & le soir il y eut cour chez le prince, pour le complimenter à cette occasion. Le comte de Reventlow, ministre du roi à la cour de Suede, est parti aujourd'hui, pour aller reprendre à Stockholm les fonctions de son ministère. Le prince Charles de Holstein, gouverneur du Holstein, est attendu ce soir en cette capitale. — La campagne dans la Baltique est terminée; & la grande flotte Russe est rentrée à Cronstadt & à Revel, ainsi que la division de vaisseaux de guerre, qui a passé l'hiver dernier dans notre port. Cet hiver-ci nous n'aurons point de vaisseaux Russes chez nous: mais notre cour, pour être prête à tous les événemens, a ordonné de ne défarmer qu'une partie de son escadre: les autres vaisseaux n'ont été que dégrésés, pour être en état de mettre en mer en peu de jours.

I T A L I E.

ROME (*le 7 Novembre*). L'on conçoit de nouveau quelques espérances d'un prochain accommodement entre notre cour & celle de Naples. Les dernières lettres de cette capitale nous informent en effet que le car-

donal Spinelli a remis au roi l'*Ultimatum* de notre gouvernement, dont les articles paroissent tellement se rapprocher des vues de la cour de Naples, qu'on ne doute pas qu'ils n'en soient agréés.

Quatorze ouvrages ont reçu dernièrement leur sentence de condamnation de la part de la sacrée congrégation de l'Index ; & l'on a observé que la plupart portoient des têtes & des presses de Pistoja, de Florence, de Naples & de Pavie. On sait que ces villes, ainsi que plusieurs villes d'Autriche & de l'Empire, sont aujourd'hui une source féconde & malheureusement intarissable de toutes sortes d'ouvrages, fabriqués particulièrement par des moines apostats, pour répandre l'esprit de schisme & d'hétérodoxie. Il est certain que si le S. Siege avoit profcrit avec plus de promptitude & de fermeté, les premiers essais du système funeste, qui désole l'Eglise & la menace d'une ruine entière (si elle étoit possible), le mal n'auroit pas fait les progrès qui sont l'objet de l'étonnement comme de la désolation de tous les bons catholiques.

On mande de Ferrare que la petite rivière de Cathagnaro s'étant débordée, a occasionné un dommage considérable dans les campagnes, & a entraîné dans son cours beaucoup de maisons de payfans avec tous les bestiaux qu'elles renfermoient. Plusieurs familles, qui n'ont pas eu le tems de se sauver, ont été aussi entraînées par les eaux. Le marquis de Bentivoglio, qui possède la plus grande partie des terres inondées, en a reçu un dommage inappréciable.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 19 Novembre). Le 12, il arriva à l'amirauté un officier de Terre-Neuve, chargé de dépêches intéressantes de l'amiral Milbank, commandant de l'escadre Britannique dans ces parages; ces dépêches ont donné lieu à une assemblée de commissaires qui s'est tenue, le 13: elles portent, entr'autres, que le capitaine Drew de la chaloupe Angloise l'*Echo* étant entré dans un des ports qui appartiennent aux François, pour y réparer les dommages qu'il venoit d'essuyer par un gros tems, reçut ordre d'en sortir tout de suite; le capitaine Anglois observa que, selon le traité qui subsiste entre la France & l'Angleterre, il avoit droit de radoubier son bâtiment dans tous les ports appartenant à S. M. très-chrétienne; mais on l'avertit que, s'il ne vouloit pas se retirer de bon gré, on l'y forceroit; il fut donc obligé de remettre à la voile étant poursuivi par 2 frégates Françaises, qui ne lui firent cependant aucun mal. Le capitaine Drew ayant porté plainte de ce procédé à l'amiral Milbank, celui-ci en envoya d'abord informer sa cour. — Nous apprenons en ce moment que l'escadre de cet amiral vient d'arriver à Portsmouth. — On a éprouvé en Ecosse des secousses de tremblement de terre.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 12 Novembre). L'empereur se trouve assez bien pour prendre quelquefois le divertissement de la chasse. — Tout se prépare pour une troisième campagne contre les Turcs. Le général d'artillerie comte

de Brown a *ad interim* le commandement de Belgrade. Cinq bataillons forment la garnison de cette forteresse, dont la prise prompte & inopinée continue à faire l'étonnement général (a). Le reste de l'infanterie a pris, le 27 Octobre, la route de Semlin, pour continuer de là sa marche vers les quartiers d'hiver; pendant que le maréchal de Laudon s'occupe de la prise d'Orsova. On s'étoit flatté que cette forteresse tomberoit bientôt sous la renommée du général; mais il paroît que l'on y trouve une résistance plus qu'ordinaire, & elle est telle que des lettres du camp assurent que sa prise coûtera beaucoup plus que celle de Belgrade. Car la garnison s'y défend en désespérée; & l'on s'apperçoit qu'elle est fournie d'un grand nombre de très-habiles artilleurs. On

(a) On lit dans quelques feuilles périodiques un article dont nous ne garantissons pas l'exakte vérité; mais qui est de la teneur suivante. „ Des lettres particulieres de Vienne nous expliquent „ la prise si soudaine de la forteresse de Belgrade. „ Joseph II, qui ne veut pas que rien lui résiste, „ & qui craignoit la saison des pluies, & la honte „ d'avoir encore échoué dans cette campagne, „ a donné au maréchal Laudon l'ordre précis de „ sacrifier plutôt trente mille hommes (car la „ vie de ces pauvres Hongrois & Autrichiens ne „ lui coûte rien) que de manquer l'entreprise. „ En conséquence Laudon a mené ses troupes „ à la boucherie; onze mille Autrichiens sont „ restés sur le carreau; sept à huit mille sont „ blessés; mais qu'importe, le César du Danube „ a triomphé, la gloire est pour lui. Quelle „ gloire! Et les larmes sont pour les peres de „ famille, & les veuves & les orphelins; car „ on assure que cette conquête a mis la désolation dans le pays. „

*Annales
polit. &
littér de
France.
Journal
libre. —
Feuille-na-
tionale, p.
241.*

voit flotter autour de la forteresse au-delà de 50 saïques, dont les attaques ne laissent pas que d'incommoder beaucoup les assiégés. Cependant la place est exactement ferrée de tous les côtés, & le général Laudon a donné ordre de faire sur les saïques ennemies un feu de boulets rouges, dont on attend le plus grand effet. Le plus naturel sera que les bâtimens ennemis obligés de se retirer, permettront aux saïques Autrichiennes, jusqu'alors éloignées de plus de deux lieues de la forteresse, d'en approcher, & de concourir par conséquent avec les attaques de terre, ou pour la forcer à se rendre, ou pour la réduire au point de ne pouvoir résister à un assaut. Car il faut s'attendre à en venir à cette extrémité, le bacha commandant ne paroissant nullement résolu à capituler. — Le maréchal a du envoyer un renfort considérable au prince de Cobourg, menacé d'une attaque de la part du grand visir, qui, dit-on, est parvenu à couper son armée d'avec celle des Russes. Il est certain que les affaires des Turcs semblent se rétablir à un certain point; mais il est difficile de croire à un certain politique qui prétend que Belgrade sera reprise dans le cours de cet hiver.

Une lettre écrite des frontieres de la Croatie marque ce qui suit. „ Depuis le 26 Octobre, toute l'étendue de nos frontieres „ est en alarme, parce que les Bosniaques, „ réunis aux Turcs de la Bulgarie, de Roumélie & d'Albanie, menacent de pénétrer dans notre pays de plusieurs côtés „ à la fois. Il se peut qu'à leur approche nos

„ troupes se retireront pour changer de
„ poste ; mais ce ne sera que pour en choisir
„ un plus avantageux & y attendre 10 ba-
„ taillons qui nous arrivent de la Servie „.
— Une lettre de Carlsbadt du 1 de ce mois ,
n'est pas moins alarmante. „ Aujourd'hui ,
„ y est-il dit , tout est en mouvement dans
„ nos environs : nous venons d'apprendre
„ qu'un corps de 15,000 Turcs s'est avancé
„ jusqu'à Kereftina , à trois lieues d'ici.
„ L'ennemi s'étend vers Nokovitzza & la
„ Lika. Nous ignorons encore par où il se
„ propose de pénétrer ; en attendant , il fait
„ mine de franchir nos frontieres de trois
„ côtés à la fois. Nos troupes marchent à
„ sa rencontre. Le bataillon de Szluin , celui
„ de l'archiduc Ferdinand & la milice du can-
„ ton l'attendent au dessous de Carlsbadt.
„ Nous venons de voir arriver ici la caisse
„ militaire , ainsi que la réserve de l'artil-
„ lerie. Enfin l'on se prépare de tous côtés
„ à en venir aux prises avec l'ennemi. On
„ vient d'envoyer 80 hommes à la manu-
„ facture de Thun , chargés de mettre le
„ feu au pont qui s'y trouve au cas que
„ les Turcs s'avisent de pénétrer jusques-là. „

BERLIN (*le 14 Novembre*). L'épouse de
S. A. S. Mgr. le duc Frédéric de Brunf-
wick , née princesse de Wurtemberg-Oeis ,
est morte ici dans la soirée du 4 , de la petite-
vérole , après une maladie de 9 jours. Cette
digne princesse est regrettée de toute la cour ,
ainsi que de toutes les personnes qui ont eu
le bonheur de la connoître. Le roi en a été
pénétré de douleur ; & de crainte pour ses
enfants , il a consenti à laisser inoculer la

princesse Frédérique-Christine-Auguste & les princes Frédéric-Henri-Charles & Frédéric-Guillaume-Charles. Mais réfléchissant en même tems sur le danger de cette précaution, S. M. n'a pas voulu permettre que le prince héréditaire & le prince Louis fussent soumis à la même opération, attendu qu'ils sont dans un âge où cette opération est censée être plus dangereuse. (a)

Samedi dernier, il a été expédié plusieurs estafettes chargées des ordres du roi pour les inspecteurs de nos régimens dans les différentes provinces. L'on ne fait rien de leur contenu, sinon qu'il doit être d'une nature très-importante : ce que l'on fait plus particulièrement, c'est que les régimens d'infanterie de Bornstadt & de Schwerin, & les hussards d'Eben, faisant partie de notre garnison, ont reçu des ordres précis de se tenir prêts à marcher. Les bruits de guerre s'accroissent de plus en plus.

FRANCFORT (*le 14 Novembre*). On assure que la cour de Bade projette une acquisition importante en Suabe, & qu'elle pourroit bien agrandir ses états de quelque partie de l'Autriche antérieure ; on dit que le voyage que le ministre d'Edelsheim a fait récemment à Prague, y étoit relatif. — L'esprit d'insurrection avoit commencé à gagner le Palatinat ; mais ce mouvement fut de courte durée. Occasionné par le motif de la chasse, ce fut une chasse aussi qui y mit fin. Le ministre

(a) Elle est dangereuse à tout âge ; comme le prouve une multitude de victimes de tous les âges. 15 Juin, p. 316, & autres cités *ibid.*

d'état Obendorff entretenoit à Keferthat près de Manheim un nombre considérable de sangliers. Ces animaux ravageant les terres & détruisant les moissons, les payfans du lieu s'aviserent de leur déclarer la guerre à leur tour; ils en tuerent une grande quantité, & eurent même la hardiesse de dresser un gibet vis-à-vis la porte du ministre, & d'y pendre un de ces animaux qu'il entretenoit avec tant de complaisance. L'électeur pour faire cesser ce scandale, rendit une ordonnance pour faire une traque générale, qui eut lieu en effet sous les yeux du comte de Brezenheim; de sorte que tout le gibier qui se trouvoit autour de Manheim, fut tué en un instant, sans distinction de chasse. Il s'est commis également quelque désordre dans la seigneurie de Zaffloch. Les payfans avoient résolu de garotter leur bailli, le jeter dans une charette, & l'exposer ainsi sur les confins de la juridiction. Mais l'arrivée d'un commissaire électoral, chargé d'enquêter contr'eux, les empêcha d'exécuter ce projet.

LIEGE (*le 25 Novembre*). On s'étoit flatté que les affaires de ce pays s'arrangeroient sans l'intervention des troupes du Cercle; mais l'on apprend qu'aujourd'hui mille soldats Palatins arrivent à Maseick, & qui seront suivis d'un corps Prussien dont le nombre n'est pas encore connu. Les députés des trois états se sont, en attendant, rendus à une conférence dont on se promet un bon succès. — 450 hommes des troupes de Munster sont arrivés à Stravelot: mais à leur arrivée l'*assemblée-nationale* qui s'oc-

cupoit des *droits de l'homme*, s'étoit déjà dissipée ; de manière que les *droits de l'homme* resteront encore quelque tems dans un état d'indécision.

RATISBONNE (le 15 Novembre). On voit ici circuler deux ouvrages qui font sensation. L'un a pour titre : *Considérations sur la liberté & le bien-être de l'empire d'Allemagne* ; l'autre : *sur la capitulation de l'empereur, lors de son élection & de jure adcapitulandi*. Tous deux sont écrits avec beaucoup de force & d'adresse ; mais quoique leurs auteurs y fassent parade de rendre à César ce qui est dû à César, on s'aperçoit facilement qu'ils ont encore plus de penchant de faire donner à l'Empire, ce qu'ils croient appartenir à l'Empire.

BONN (le 22 Novembre). L. A. R. les gouverneurs-généraux des Pays-Bas, qui ont quitté leur résidence après la prise de Gand par les Brabançons, & qu'on croyoit avoir dirigé leur route sur Luxembourg, sont arrivés aujourd'hui en cette ville.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 24 Novembre). Un corps de l'armée Brabançonne, ayant passé l'Escaut & remporté un avantage considérable à S. Nicolas, s'est rendu maître de la ville de Gand. La garnison retirée dans le fort de S. Pierre, après s'être défendue vigoureusement se rendit prisonnière de guerre. Le comte d'Arberg étoit arrivé à son secours avec 8 mille hommes & 30 canons ; il tira sur la ville à boulets rouges, & se maintint quelque tems dans la citadelle ; mais à la fin il a dû se rendre. Bruges, Ostende, Cour-

traï, Nieuport, toute la Flandre, y compris Tournai ; Mons, Ath & tout le Hainaut sont au pouvoir des Brabançons.

L. A. R. nous ont quitté le 18, & le 19, leur exemple a été suivi par une infinité de personnes attachées au gouvernement, ainsi que de plusieurs étrangers de distinction. Le conseiller au conseil-royal du gouvernement, Nicolas d'Aguillar, & le secrétaire au même conseil, de Launay, sont entre les mains des patriotes : ils ont été faits prisonniers à Gand, où ils étoient allés pour recueillir les suffrages pour la nomination d'un abbé. — Le chancelier de Crumpipen, a été repris à Breda, par un officier Hollandois : on l'y a trouvé en compagnie de quatre abbés Brabançons. Dès qu'il fut rendu ici, la duchesse d'Ursel, ainsi que les membres des états ont été relâchés. Ce qui a fait croire, que c'étoit là une condition stipulée par les Hollandois, lorsqu'ils consentirent à cette extradition. On assure que la détention de M. de Crumpipen a sauvé la vie à plus de trente patriotes qui étoient dans nos prisons : car on prétend que si le ministère n'eût pas craint pour la vie de M. l'ex-chancelier, ces prisonniers auroient mal passé leur tems.

Au milieu des opérations guerrières qui semblent fermer les voies à la conciliation, on vient de publier deux édits de l'empereur qui tendent à satisfaire aux plaintes du peuple. Dans le premier de ces édits, publié le 20, il est dit. „ *Nous déclarons par la présente, que le séminaire de Louvain doit venir entièrement à cesser ; & que nous suspendons l'enseignement de la théologie à*

Louvain, ainsi que du droit ecclésiastique à Bruxelles, jusqu'à ce que nous ayons pu prendre sur ces objets, avec qui il appartenait, des arrangemens tels que la généralité de nos sujets puisse en être pleinement apaisée. Nous croyons devoir donner au surplus, à nos sujets la consolation de leur dire que c'est avec une peine extrême que nous avons appris que parmi le nombre de ceux que les circonstances & les indices de plusieurs complots criminels contre le repos & la sûreté publique, ont obligé l'autorité de faire appréhender, il s'est trouvé une quantité d'innocens; que pour prévenir de pareils inconvéniens & garantir de tout notre pouvoir à nos bons & fideles sujets la liberté & la sûreté personnelle à laquelle, non plus qu'à leurs propriétés individuelles, nous n'avons jamais eu la moindre intention de toucher, nous venons de donner les ordres les plus exprès & les plus positifs pour que personne ne soit plus arrêté pour quelque cause que ce soit, autrement que selon les loix & les regles établies. „

Un autre édit publié le lendemain, annonce de nouveaux sacrifices. L'empereur annule les dispositions portées contre les états & le conseil de Brabant, par l'ordonnance du 18 Juin dernier. „ Notre empereur „ sement de venir au secours de notre peuple, dit S. M., & de sauver le pays de „ la ruine dont il est menacé, ne permet „ pas à notre amour paternel de différer „ d'un jour, d'un instant, à faire connaître, sur ce point essentiel, nos favorables intentions. En conséquence, nous „ avons

» avons résolu de révoquer, comme nous
» révoquons par la présente, notre ordon-
» nance du 18 Juin dernier, de remettre
» les choses au point où elles étoient à
» l'époque de notre dépêche royale du 15
» Février de la présente année, & de nous
» prêter au desir que les deux premiers or-
» dres des états de Brabant nous avoient
» témoigné ensuite de cette dépêche, pour
» que nous voulussions nous entendre avec
» eux, sur ce qu'il pourroit y avoir, dans
» la *Joyeuse-Entrée*, de susceptible d'inter-
» prétation ». On se rappelle que l'ordon-
nance du 18 Juin prononçoit la cassation
des états de Brabant, celle du conseil sou-
verain de la même province, & supprimoit
en entier la *Joyeuse-Entrée*. *

Jamais on n'a vu une dévotion aussi mar-
quée parmi le peuple. Le 22, dès 7 heures
du matin l'on avoit de la peine à entrer
dans l'Eglise de Ste. Gudule ; tant la foule
étoit grande ; 10 mille ames assistèrent à la
procession du St. Sacrement de miracle ; à
10 heures il fallut recommencer la proces-
sion ; à 4 heures après-midi la même céré-
monie eut lieu, & avec encore une plus
grande affluence d'habitans. Tous implorant
le très-haut pour qu'il daigne éloigner les
malheurs dont nous sommes menacés. On
peut dire que dans le peuple il n'y a qu'un
esprit & qu'un cœur. Les gazetiers qui par-
lent d'une prétendue *guerre civile* élevée dans
ce pays, sont des imposteurs. Dans les *guerres*
civiles l'on voit des citoyens combattre contre
des citoyens ; les villes s'arment contre
d'autres villes, &c. Ici tout est d'accord :

Qu'on ôte la force militaire, & il n'y aura pas deux opinions. Quelques instrumens du pouvoir pourront sans doute mordre leur chaîne, mais ils n'auront garde de la faire sonner.

On a publié à Gand, au nom des états de Brabant, que tous ceux qui veulent s'enrôler pour la défense de la patrie, recevront dix sols par jour, & il vient, dit-on, du monde à l'infini. — Les patriotes ne commettent aucune violence; ils se contentent de faire publier par-tout le manifeste du peuple Brabançon, signé par son agent-plénipotentiaire, Henri van der Noot. Ils n'ont fait justice, dit-on, que du seul capitaine Dujardin, qui est décapité : c'est lui qui avoit ordonné le massacre d'Anvers le 4 Août, de l'année dernière, où plus de 80 bourgeois innocens furent tués par une décharge du militaire. — Voici la liste des officiers qui sont morts à l'affaire de Gand, de Loo-Christi & autres.

Lunden colonel, Ungelsang major, Lacostra capitaine, Montigny capitaine, & son frere. Dujardin capitaine, Gontrenil lieutenant-colonel, commandant de Louvain; le comte d'Arberg, prisonnier de guerre (a); Schroeder général, fort blessé, mort, dit-on, depuis à Bruxelles.

L'abondance des matieres ne nous permet pas encore de rapporter en entier le *Manifeste* des Brabançons. C'est une piece de 24 pages d'impression in-8vo., dont on a fait déjà plus de 20 éditions. Le gazetier

(a) Une feuille publique porte que ce général après avoir donné sa démission, & passé en France. Une autre le dit tué dans l'affaire qui a suivi la prise de Gand.

de Leyde, voyant qu'on y parloit de la religion catholique, a décidé tout lestement, à son ordinaire, que c'étoit le langage de la superstition & du fanatisme. Il est difficile de comprendre comment cet écrivain qui habite un pays dont presque la moitié des habitans sont catholiques, ose prendre ce langage d'insulte & de morgue. Mais on auroit tort de s'arrêter aux vaines & impuissantes injures de la haine & du véritable fanatisme. Ces injures sont le plus bel ornement de la religion & de la saine raison.

A la suite de ce *Manifeste*, on lit la piece suivante qui s'adresse particulièrement aux militaires.

Le peuple Brabançon.

Par l'organe de l'état ecclésiastique & du troisieme membre des trois chefs-villes, conjointement avec plusieurs membres de la noblesse.

A tous ceux qui, les présentes verront ou lire auront salut.

Comme nous sommes obligés & forcés de déclarer l'empereur Joseph II, ci-devant duc de Lothier, de Brabant & de Limbourg, déchu de la souveraineté, hauteurs & domaines desdits pays & de tous attributs y annexés & en dépendans, comme nous l'avons déclaré par notre manifeste de ce jour, il est nécessaire & de la dernière importance, que nous informions un chacun & sur-tout ceux de l'ordre militaire, qu'ils ne sont plus liés ni engagés en vertu de leur serment d'obéissance & de fidélité prêté à l'empereur ci-devant duc de Lothier, de Brabant, & de Limbourg. Il leur est connu, que ce serment ne les obligeoit que pour autant que le ci-devant duc étoit préposé à la nation, & que dans

le fond ce serment est prêté réellement à la nation dans la personne du souverain qui la représente; de sorte que leur engagement & obligation subsistent réellement à l'égard de la nation, & cessent absolument à l'égard du ci-devant duc; vu qu'il est déchu de la souveraineté, & n'est plus reconnu par la nation comme leur chef, ou l'organe de leur volonté.

En conséquence nous prévenons ceux de l'ordre militaire, qu'en continuant d'obéir & de servir le ci-devant duc, ils servent contre la patrie; qu'ils deviennent les instrumens de la volonté absolue d'un seul homme contre la volonté & les droits de la nation: qu'ils deviennent injustes satellites d'un despote, & les complices d'un tyran. L'horreur des meurtres qu'ils ont exercés jusqu'à présent, ne rejait pas sur eux; ils ont obéi & exécuté les ordres de celui que la nation avoit admis & reconnu pour son chef: mais à présent, que la nation l'a déclaré déchu de la souveraineté, s'ils continuoient à exécuter ses ordres sanguinaires, ils terniroient l'éclat de leurs vertus guerrières. Car l'ordre militaire forme une classe de citoyens destinés à défendre les autres contre les entreprises du dehors; en échange de quelle défense la nation leur fournit la subsistance, des distinctions, & des récompenses, proportionnées aux services qu'ils lui rendent; celui qui, contre la patrie sert un souverain injuste, n'est que le complice d'un tyran: celui qui obéit à un prince, après qu'il est déclaré déchu de la souveraineté par la nation, se rend indigne d'en être membre; c'est un brigand, c'est un ingrat, qui méconnoit les bienfaits dont la patrie est la source, & que le souverain ne distribuoit qu'au nom de la nation. Les militaires qui combattent pour leur pays, qui défendent sa liberté, ses loix fondamentales, & sa constitution, sont des citoyens dignes de son amour, de son estime & de sa reconnaissance. C'est pourquoi, eu égard aux circonstances présentes dans lesquelles la nation se trouve, après mûre délibération, & un accord commun & unanime, nous avons résolu de défendre, comme nous défendons à tous les

militaires, de quel grade qu'ils soient, de servir dorénavant sous les drapeaux du ci-devant duc, ou d'obéir à tout ordre quelconque qui leur sera donné par lui, ses généraux, commandans, ou qui que ce soit de sa part, sous peine d'être considérés & traités comme ennemis de la patrie. Nous les invitons, tous en général & chacun en particulier, d'embrasser la défense de la nation & de la patrie; de se ranger de leur côté & de se joindre à cet effet aux troupes de la nation : nous leur promettons en récompense d'augmenter la paie du soldat jusqu'à dix sols, argent courant de Brabant, & celle de bas-officiers, dans la même proportion.

Nous leur promettons qu'à la fin du terme de leur engagement le congé leur sera délivré, & que sous aucun prétexte ils ne seront retenus malgré eux, au-delà de ce terme.

En outre, nous leur promettons, que selon qu'ils se seront distingués, & qu'ils auront bien mérité de la patrie, ils seront gratifiés (lorsque l'autorité & la souveraineté de la nation seront affermies) soit de l'indigénat, soit de la bourgeoisie des villes, ou d'autres récompenses proportionnées à leurs services.

Nous ordonnons de plus à tous & à chacun, de donner toute aide & assistance à tous les militaires & à chacun d'eux, qui se rangera & s'engagera sous les drapeaux de la patrie & de la liberté; & en revanche nous ordonnons de saisir tous ceux qui serviront contre la nation, de s'en emparer, & les délivrer aux supérieurs, ou commandans des troupes de la nation, qui devront s'en assurer, & promptement en faire le rapport au commandant, ou général en chef, pour être disposé à leur égard comme il appartiendra.

Mandons & ordonnons que les présentes soient imprimées, publiées & affichées dans la province de Brabant & pays en dépendans, aux lieux accoutumés & par-tout où besoin sera, afin qu'elles soient connues & que personne n'en puisse prétexter cause d'ignorance. Donnons en mandement à tous ceux qu'il appartiendra d'observer & faire observer ponctuellement le contenu des présen-

tes; CAR AINSI L'EXIGE LE BIEN-ÊTRE ET LE SALUT DE LA PATRIE.

Et vu que les sceaux & cachet des états ont été saisis par force & violence de la part du ci-devant duc de Brabant, & que nous avons autorisé par notre manifeste de ce jour notre agent-plénipotentiaire, de se servir du cachet de ses armes, pour tenir lieu des sceaux & du cachet des états, jusqu'à ce que ceux-là soient en notre pouvoir, nous avons muni cette dudit cachet. Fait en Brabant à Hoogstrate, le 24e. Octobre 1789. Etoit signé H. C. N. Van Der Noot.

A la fin de cette piece se trouve la lettre, que l'assemblée, qui prend le nom d'états de Brabant, a écrite aux états de Flandre & des autres provinces des Pays-Bas Autrichiens. En voici la teneur.

Messieurs & bons amis. *Dans les malheurs d'une oppression despotique, que nous avons partagés assez long-tems ensemble, nous n'avons plus d'autre moyen pour nous y soustraire, que de faire usage de nos droits primitifs, & de rentrer dans notre indépendance, comme nous venons de le faire & de le déclarer par notre Manifeste de ce jour. Nous avons l'honneur de vous l'envoyer; non pas pour vous instruire des motifs, qui nous y ont portés, car vous les avez trop sentis vous-mêmes, mais pour vous inviter à vous unir à nous, & à joindre vos forces aux nôtres, pour défendre la religion de nos peres, nos droits & notre liberté contre l'ennemi commun.*

Rappelez-vous, messieurs, les liens qui nous unissent depuis plus de quatre siècles; rappelez-vous le traité de confédération conclu entre nos provinces depuis 1339.

C'est en vertu de ce traité que nous vous interpellons à publier notre présent Manifeste, & que nous vous requérons de nous donner le plus promptement possible l'aide & l'assistance qui y est stipulée.

De notre côté nous nous engagerons à remplir envers vous religieusement tous les points dudit traité.

Puisse ce lien subsister à jamais & cimenter entre

1. Décembre 1789.

535

nous une amitié bien plus étroite que celle dont nous avons pu jouir jusqu'à présent ! C'est cette union & cette amitié qui doivent être le principe & la base de notre liberté & de notre bonheur commun , & qui seules peuvent en être l'invincible appui.

Nous avons l'honneur d'être ,

Messieurs & bons amis !

Vos très-humbles & obéissans serviteurs

Le peuple Brabançon.

*Etoit signé, H. C. N. Van Der Noot q. q.
Octobre 1789.*

Au milieu de ces efforts que fait la Belgique pour recouvrer ses droits dans le sein de la liberté, on s'apperçoit qu'une bonne partie des habitans de ce pays conserve toujours un reste de penchant pour la domination Autrichienne. Ils se rappellent avec plaisir les regnes heureux de plusieurs princes de cette maison ; de Charles-Quint, d'Albert & d'Isabelle, de Philippe III, de Philippe IV, de Charles II, de Charles VI, & des commencemens de Marie-Thérèse : c'est le *durum* le *dura necessitas*, qui enfin est devenu la loi générale, la regle du salut public.

L'on ne fait pas précisément où s'est retiré le cardinal-archevêque de Malines, mais la réponse qu'il a faite à la lettre du ministre, est publique, & fait nécessairement naître bien des réflexions. Elle couvre de honte l'aretin de Cleves, & tous ces écrivains qui, nourris dans la boue, la jettent après les passans dont la contenance n'exprime pas la bassesse & l'esprit d'ordures qui inspirent leurs feuilles. Voici le contenu de cette Lettre.

Monsieur,

Votre lettre du 28 Octobre, qui ne m'est

L1 4

pas parvenue, mais que j'ai vue dans une feuille publique, m'a causé autant d'indignation que d'étonnement. Quoi! parce que j'ai cherché un asyle pour me mettre à l'abri de l'exécution de vos menaces répétées, que vous m'aviez faites à moi-même, de me faire enlever pour m'envoyer en Styrie (menaces non-seulement répétées à mon secrétaire, mais qui m'ont été confirmées encore en dernier lieu par le conseiller de Gaubeau), vous en inférez sans balancer, „ que je suis „ un des principaux chefs de l'insurrection, „ qui s'est manifestée sur les frontières des „ Provinces-Unies „. Avez-vous bien réfléchi à l'injure atroce, que vous me faites par une telle supposition, dépourvue de tout fondement? Je prends le ciel & la terre à témoin, que je n'ai jamais eu aucune part ni influence quelconque à cette insurrection (a). Le Pays-Bas entier attestera cette vérité, & me rendra justice à cet égard; & je désire

Journal
n. 140.

(a) Il faut sans doute excepter l'influence passive, c'est-à-dire, l'indignation de tous les citoyens honnêtes contre les traitemens faits au premier prélat de la Belgique. „ On rejette, est-il dit dans une feuille qui n'a que trop flatté „ la puissance, on rejette toute la faute, & les „ malheurs présens, sur les chefs des départemens civil & militaire. La menace faite au „ cardinal de le reléguer en Styrie sans forme „ ni ombre de procès, a singulièrement indisposé „ quantité de personnes, ainsi que la proscription du jugement doctrinal qu'il a rendu sur „ l'enseignement de Louvain, quoiqu'il ne l'ait „ prononcé qu'à la réquisition de l'autorité civile „ elle-même. „

qui que ce soit sans exception , de pouvoir en donner la moindre preuve. Je ne me suis pas absenté un instant de mon diocèse , ayant constamment demeuré , soit à Bruxelles , à Malines ou à Louvain , ne m'occupant que des devoirs de mon ministère , & levant sans cesse les mains au ciel pour conjurer le Dieu de la paix de ramener la tranquillité publique , & d'empêcher sur-tout l'effusion du sang humain. D'ailleurs je n'ai pris la résolution d'abandonner l'hôtel de l'archevêché , qu'après qu'il étoit investi par des soldats armés pour m'enlever conformément à vos menaces. Devois-je donc me livrer en leurs mains : concourir moi-même à l'outrage qu'on alloit me faire dans une des principales villes de mon diocèse , & m'exposer à un éclat qui , dans les circonstances présentes auroit pu exciter un tumulte dans le peuple , dont on auroit peut-être encore voulu me rendre responsable ? N'avois-je pas même , d'après votre façon d'agir envers moi , toute raison de craindre que dans ce transport on n'eût eu aucun égard ni à la saison , ni à ma dignité , ni à mon âge & à mes infirmités ? Par conséquent , ma retraite n'étoit-elle pas conforme au droit naturel ? & par-là pleinement justifiée , loin de pouvoir fournir le moindre motif à l'imputation odieuse dont vous ne craignez point de me charger dans votre lettre rendue publique par l'impression : je ne saurois donc m'empêcher de vous en faire les reproches les plus amers , en vous demandant réparation de mon honneur si vivement attaqué , & si injustement flétri.

Quant à la grande croix de l'ordre de sainte

Etienne, & des patentes de conseiller-d'état intime & actuel, ces marques honorables de la bienveillance de l'auguste Marie-Thérèse, qui m'en a décoré il y a trente ans, me sont bien trop chères & trop précieuses pour vouloir m'en dépouiller moi-même sur une simple injonction de votre part dans une lettre particulière & injurieuse. J'attendrai là dessus les ordres plus précis & directs de S. M. elle-même, me confiant trop dans sa justice pour me persuader qu'elle voudroit faire ressentir aussi précipitamment les effets de son indignation à un prélat qui, loin d'avoir mis le comble à des désobéissances criminelles (comme il vous plaît de l'affirmer dans votre lettre), n'en a aucune à se reprocher, & ne croit pas s'être rendu jamais indigne par sa conduite, des marques d'honneur dont il est revêtu depuis tant d'années.

Je suis, avec la plus vive & la plus juste douleur,

(signé) le cardinal-archevêque de Malines.

CAMBRAI (le 20 Novembre). Il n'a pas été possible à nos états de dissimuler plus long-tems leur opposition aux arrêtés de l'assemblée-nationale. Ils viennent de prendre à l'unanimité, une résolution qui porte en substance, que l'assemblée des états du Cambrésis, profondément affectée des alarmes que, causent dans toutes les provinces Beligiques, les décrets de l'assemblée-nationale relatifs aux biens ecclésiastiques, considérant, que ces décrets anéantissent les privilèges de ces provinces, & qu'ils attentent

„ au droit sacré des propriétés ; que le clergé
 „ n'a pu consentir l'abandon de ses biens
 „ situés dans ces provinces sans avoir une
 „ mission spéciale , que ses commettans eux-
 „ mêmes n'auroient pu lui donner sans ou-
 „ blier leur devoir le plus impérieux envers
 „ les générations futures de ces provinces ;
 „ qu'il n'est pas au pouvoir des représen-
 „ tans de la nation , ni de la nation elle-
 „ même , de toucher à de pareilles proprié-
 „ tés ; que si le contrat passé entre *lesdites*
 „ *provinces Beligiques* & le monarque Fran-
 „ çois est ainsi violé , elles sont dispensées
 „ de leurs engagemens avec lui ; que l'exé-
 „ cution desdits décrets , au lieu de pro-
 „ duire quelque bien , causeroit les plus
 „ grands maux ; que si cette exécution pou-
 „ voit avoir lieu , il n'y auroit plus de pro-
 „ priétés respectées (a) ; que déjà toutes

(a) Un Mr. Thouret, qui par le moyen de la *logique des poumons* a brillé dans les séances où les ecclésiastiques ont été écrasés , prétend que *les corps n'ont pas de propriété*. Cette maxime qui ne contrarieroit pas la *logique* , paroît fort étrange à la logique ordinaire. Les corps sont composés d'individus , de citoyens , qui ont les mêmes droits que les autres ; leur état & leur fortune sont presque toujours attachés aux corporations auxquelles ils se sont agrégés sous la protection de la loi qui leur en garantissoit la stabilité. Ils pouvoient , dans la société , choisir un autre moyen d'existence ; ils ont pris celui-là sur la foi des loix. Les loix peuvent-elles donc tromper les citoyens , se jouer de leur bonheur ou de leur malheur ? il n'y a que les despotes , dont le caprice décide légèrement du fort & de la destinée de leurs esclaves.

„ les manufactures & les établissemens utiles
 „ desdites provinces se ressentent de la spo-
 „ liation qu'éprouve le clergé , qui seul ,
 „ en quelque sorte , les fertilise & leur donne
 „ la vie. Lesdits états déclarent que , le
 „ Cambrésis demeurera toujours attaché à
 „ la monarchie , *mais en même tems à tous*
 „ *les privileges des provinces Beligiques* (a) ;
 „ qu'ils défavouent tout consentement qui
 „ auroit pu être donné par ses députés à
 „ l'abandon des biens ecclésiastiques ; *qu'ils*
 „ *déclarent leurs pouvoirs nuls* , & qu'ils dé-
 „ liberent pour demander au roi qu'il per-
 „ mette aux états de s'assembler incessam-
 „ ment , à l'effet de se choisir d'autres dé-
 „ putés , se mettant sous sa protection ainsi
 „ que sous celle des ministres , auprès des-
 „ quels ils réclament expressément la con-
 „ servation de leurs privileges &c. ,

L'on assure que dans la Flandre Fran-
 çoise & en Artois on n'est pas plus sa-
 tisfait qu'ici de l'assemblée - nationale &
 sur-tout de l'envahissement des propriétés
 ecclésiastiques. Nous apprenons que M. de
 Beaumetz , président du conseil provincial
 d'Artois , a parlé dans l'assemblée avec beau-
 coup de force pour les provinces Beligiques

(a) Cette disposition des esprits , combinée avec
 ce qui se passe en Brabant , semble venir à l'appui
 du bruit qui a couru , il y a quelques mois , d'une
 coalition qui rameneroit l'ensemble des Pays-Bas
 catholiques. Mais il seroit téméraire de calculer
 le résultat de circonstances aussi compliquées que
 celles où se trouvent en ce moment les peuples
 & les rois , les intérêts divers de la religion &
 de la politique , de l'autorité & de la liberté.

d'après le principe , que les 52 députés , qui représentent ces provinces , s'étant assemblés la veille , avoient arrêté de suivre : Il soutint , „ que la nation n'étoit pas propriétaire des biens possédés par le clergé ; „ que cette propriété n'appartenoit pas non plus au corps ecclésiastique ; mais qu'elle „ formoit un domaine sacré , sur lequel aucun mortel n'avoit d'autres droits que „ ceux de l'usufruit , & qui ne reconnoissoit de vrai propriétaire , que Dieu même , „ au culte duquel il étoit légalement consacré. „

On remarque en général que dans les provinces où malgré les progrès du philosophisme , la religion de nos peres n'est pas encore éteinte , où la masse du peuple tient encore à la religion , telles que celles qui dans le dernier siècle ont été détachées de la monarchie d'Espagne , les arrêtés de l'assemblée relatifs à l'église , ont été mal reçus ; tandis que dans les autres on les a regardés comme des triomphes. Ce point de vue suffit pour déterminer l'esprit qui les a dictés. „ C'est ici , dit un écrivain qui les a bien appréciés , qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines. Ce corps dépositaire de la religion & des loix divines , établi & florissant dans les Gaules long-tems avant la conquête de Clovis , & dont des barbares idolâtres & vainqueurs ont respecté les personnes & les possessions ; ce corps , que les loix du royaume n'ont pas admis dans la société , mais qu'elles y ont trouvé ; ce corps , le seul éclairé dans des tems de ténèbres , qui a conservé le dépôt des sciences , adouci les mœurs féroces que la nation avoit apportées des forêts de la Germanie , qui a fait fleurir l'agriculture au milieu du sang & du carnage , & défriché nos champs comme notre littérature ; ce corps , enfin , constamment honoré en France depuis treize siècles com-

me le premier ordre de l'état, qui a produit tant de ministres célèbres, de savans écrivains, de grands orateurs, de saints personnages, qui a rendu à la société, à l'humanité, les plus grands services, est aujourd'hui poursuivi par les huées de la populace, menacé par le fer des assassins, & dans un siècle de lumière, il est traité par un peuple doux, humain, généreux, par un peuple de chrétiens, comme autrefois les chrétiens grossiers & fanatiques traitoient les Juifs ennemis de leur religion. On verra donc les dons sacrés de la piété, les dépouilles du sanctuaire devenir la proie d'une troupe d'agitateurs & d'étrangers; les ministres des autels pourront s'écrier avec le *Mæris* de Virgile

*O Lycida! vivi pervenimus, advena nostri,
Quod nunquam veriti sumus, ut possessor agelli
Diceret: hæc mea sunt; veteres migrate coloni.*

O Lycidas, nous avons été témoins avant de mourir, d'un malheur auquel nous ne pouvions pas nous attendre; un étranger est venu nous dire: ces terres m'appartiennent; anciens cultivateurs, faites-moi place.

Le philosophe doit être moins étonné que les autres des événemens les plus extraordinaires, parce qu'il apperçoit l'enchaînement des causes morales qui les a produits: chez les différens peuples du monde, tout s'opere par l'esprit national, & l'esprit national est le résultat des mœurs, les mœurs sont donc la clef de l'histoire; c'est par les mœurs que tout s'explique, & cette science des mœurs est la base de toute philosophie & de toute politique.

Le gouvernement féodal, l'esprit de la chevalerie, le défaut de communication & de commerce, mais sur-tout une foi simple & robuste, avoient long-tems conservé les mœurs de la nation Française. Le luxe qui s'introduisit tout-à-coup sous Louis XIV, commença à les corrompre, mais d'une manière assez lente. Une éducation mâle & sévère, de grands principes de religion, respectés même au milieu des défordres de la cour, & qui étoient alors d'un très-bon ton; un foule d'excellens ouvrages composés par des hommes aussi éclairés que vertueux, luttèrent

long-tems contre les effets du luxe; mais la corruption, qui dans la vieillesse de Louis XIV s'étoit cachée sous le masque de l'hypocrisie, éclata pendant la régence, sous un prince peu scrupuleux lui-même sur l'article des mœurs. Le ministère du cardinal de Fleuri maintint cependant encore quelque tems la religion; mais lorsqu'on eut détruit les Jésuites, qui presque dans toutes les villes du royaume formoient les jeunes gens à la piété & aux lettres, & par le moyen de leurs congrégations, exerçoient les bourgeois & le peuple à la pratique des vertus chrétiennes, alors l'éducation fut anéantie, tous les principes furent oubliés, des livres corrupteurs circulèrent entre les mains des jeunes gens qui n'étoient pas prémunis contre ce poison, des railleries contre les prêtres & contre la religion, d'éternelles déclamations contre le fanatisme religieux, amenèrent un fanatisme d'un autre genre: les grands, les riches accueillirent avec distinction des hommes qui les débarrassoient du joug très-incommode de l'évangile; ils les honorèrent comme de grands philosophes: des prélats, des abbés opulens soupoient avec eux, sans se douter qu'ils étoient leurs plus grands ennemis, tandis qu'ils dédaignoient les utiles & laborieux auteurs qui défendoient la religion. Un esprit de vertige & d'indépendance s'empara de la jeunesse qui ne faisoit plus ses études que dans les livres de J. J. Rousseau & de l'abbé Raynal; le peuple pour qui seulement on croyoit la religion faite, a fini par croire qu'elle n'étoit pas même faite pour lui. A force d'entendre les gens *comme il faut* se moquer des prêtres & des moines, il a conçu pour cette classe de citoyens un mépris & une haine aveugle; il en est venu au point de les regarder comme les ministres & les agens d'une fourberie politique, dont les gens d'esprit ne sont plus la dupe.

Du moment qu'il a su qu'il étoit souverain, le premier acte de souveraineté qu'il a fait, a été de baffouer les ecclésiastiques, & de se porter aux plus coupables violences contre des prélats respectables. Il attendoit avec impatience le mo-

ment où ils feroient dépouillés, & si son espérance eût été trompée, il paroïtoit disposé à faire éclater son mécontentement, sans examiner s'il gagne ou s'il perd à cette opération.

Si autrefois la piété a accumulé les honneurs & les richesses sur le clergé, aujourd'hui la première & la principale cause de sa disgrâce, est la haine générale que la nation a conçue contre la religion. La sentence portée contre les prêtres a été égayée par des railleries barbares; on les a rappelés aux maximes de l'évangile, dont tout le monde se moque, & à la pauvreté de leur chef, regardée aujourd'hui comme un opprobre. „

F R A N C E.

PARIS (le 20 Novembre). L'assemblée-nationale s'est transportée le 9 à la salle qu'on lui préparoit aux tuileries depuis son arrivée dans la Capitale. Ce local, infiniment plus commode, infiniment plus convenable à la dignité de l'assemblée-nationale que celui de l'archevêché, ne peut cependant, sous aucun rapport, être comparé à celui de Versailles : c'est un carré très-long & très-étroit; la voûte très-épaisse, a ces formes qui, au lieu de répercuter la voix, la gardent & l'absorbent. On a eu beau placer la tribune & les orateurs au milieu, les voix les plus fortes & les plus distinctes ont peine, au milieu même d'un grand silence, à parvenir aux extrémités de ce carré long. Par un autre effet de cette même disposition sans doute de la voûte, les murmures, & il y en a souvent, ne s'élèvent pas & ne se perdent pas en l'air; ils restent bas, & fatiguent singulièrement, tandis qu'on a beaucoup de peine à démêler la voix des orateurs. Il seroit fâcheux que cette disposition de la salle ajoutât encore à l'influence des fortes poitrines

à

à qui il n'appartient pas de dicter les loix des nations. *Que peut la raison avec un filet de voix*, disoit un homme de talent à qui on reprochoit d'avoir gardé le silence dans une dispute ? Si la salle est sourde sans qu'il y ait aucun moyen d'y remédier, voilà donc encore un plus grand nombre de députés condamnés à donner leur suffrage sans jamais donner leurs idées. La vérité qu'ils pourront voir, ils ne pourront pas la montrer ; l'hommage qu'ils lui rendront ne fera pas de profélites, & elle aura en eux des amis sans avoir des secours.

Mr. Necker s'est présenté, le 14, dans l'assemblée nationale, avec son projet de *banque nationale* ; qui est en grand ce qu'est en petit la caisse d'escompte ; il a d'abord demandé, pour cette dernière, la permission de mettre en circulation, 12,500 actions, sur le pied de 4000 livres. Ce projet de *banque nationale* repose sur un capital de 240 millions ; mais les inconvéniens s'accumulent autour de cette innovation. Sur la demande de Mr. Necker, il a été décrété qu'il y auroit, par semaine, trois séances du soir, pour hâter l'ouvrage des municipalités, & la suppression des traitans. Quant au projet de banque, il paroît impraticable.

Le comité de constitution a fait adopter son plan pour la division du royaume entre 75 & 85 départemens. C'est la première question qui ait été décidée au gré de ce comité & d'après son travail. Si, comme tout porte à le croire, la France ne doit plus former qu'un seul empire, distingué seulement par ses différens départemens, les Gaules se

trouveront partagées, comme elles l'étoient du tems des Romains en grands départemens, districts, municipalités ; & il est donc toujours vrai de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Les débats sur cette antique division du royaume furent moins vifs, moins tumultueux que ceux qui les suivirent & où il s'agissoit d'un arrêt du parlement de Rouen. Pendant trois heures entières, la minorité tint ferme pour ne point se rendre au vœu du roi qui demandoit grace pour le parlement (a). — Le parlement de Metz ayant

(a) Voici ce que porte en substance cet arrêt, qui n'est pas le plus repréhensible ni le moins bien raisonné de ceux qui sont sortis du greffe des parlemens. „ *La chambre considérant qu'à une époque désastreuse où une insurrection réfléchie tend à détruire tous les principes, & porte atteinte à l'autorité légitime du meilleur & du plus malheureux des rois, la résistance des tribunaux devient nécessaire ; que cependant il est des circonstances où la sévérité des magistrats doit plier, pour prévenir les malheurs qu'elle pourroit causer ; que ce n'est pas au moment où les citoyens semblent frappés d'un aveuglement absolu, qu'il seroit opportun de faire luire la lumière ; que par-tout les loix sont calomniées, avilies, & leur puissance méconnue ; que des magistrats fideles n'ont pu que gémir de voir le plus sensible des monarques accablé de chagrins, venir au milieu de tous les dangers, habiter la capitale de son Royaume, a arrêté d'enregistrer provisoirement la déclaration du roi portant prorogation des vacations, déclarant que si elle se détermine à cet enregistrement, ce n'est que pour donner au seigneur roi une preuve de sa fidélité inviolable & pour prévenir les troubles qu'une résistance totale pourroit occasionner ; mais qu'il ne pourra être tiré aucune conséquence de cet enregistrement, attendu le défaut de liberté de la chambre ; qu'elle ne cessera de regarder*

rendu un arrêt semblable , ne causa pas moins de tumulte , & les prétendus coupables furent sommés à comparoître à la barre de l'assemblée pour y être réprimandés. Mais ce qui mit l'assemblée de la plus mauvaise humeur possible, ce fut une déclaration des états du Cambresis , qui rejettent les décrets de l'assemblée comme des attentatoires aux propriétés , & envisagent celui qui autorise l'usurpation des biens d'église , comme une rapine odieuse (*Voyez ci-dessus l'article des Pays-Bas*). Un Mr. Rabespierre est monté à la tribune , & a péroré pour prouver que c'étoit là l'excès de la folie ou l'excès de l'ignorance. Tel est le ton de décence & de raison qui regne dans l'assemblée.

Il peut se faire néanmoins que l'assemblée soit moins coupable qu'on ne pense. On écrit aujourd'hui que l'invasion des biens ecclésiastiques , a été en partie l'effet de quelques mouvemens populaires. Ce n'est pas à tort que des citoyens même très-bons patriotes ont craint que l'assemblée ne fût pas aussi libre à Paris dans ses délibérations , qu'elle l'étoit à Versailles. On s'en aperçut , lorsqu'il fut question de différer la décision sur les biens du clergé du 31 Oc-

ladite déclaration comme interdisant & dépouillant injurieusement des magistrats dignes de la confiance de leurs concitoyens , comme contraire à l'intérêt de la province , comme tendant à ruiner les justiciables , en les privant du nombre de juges qui leur sont nécessaires. La chambre arrête de plus que son arrêté sera mis sous les yeux du roi , en lui assurant qu'il n'avoit pas de sujets plus fideles , & qu'ils périroient plutôt que de souffrir qu'il fût porté la moindre atteinte à son autorité ,.

tobre au 2 Novembre. Dans l'intervalle Paris commençoit à s'agiter & à prendre part à cette discussion. Le peuple imbu malheureusement de toutes les maximes de la fausse philosophie, témoignoit hautement que l'assemblée ne pouvoit pas se dispenser de voter pour la spoliation des temples & de ses ministres; & on n'osa point brusquer ces murmures populaires. Mais à peine l'assemblée eut-elle consenti à prévariquer dans une matiere aussi grave que celle de la propriété, & d'une propriété que la religion consacroit plus encore que les titres civils, qu'elle apperçut sa faute. L'évêque d'Autun, le grand promoteur de cet envahissement forcené des biens d'Eglise, convint qu'ils alloient être la proie de l'avidité & se perdroient dans le tourbillon du désordre public. » Vos décrets, dit-il, ont produit
» de funestes effets par de fausses interpré-
» tations que l'ignorance & la mauvaise foi
» leur ont données. Vous avez déclaré que
« la chasse étoit libre à chacun sur son
» domaine, & l'on a dévasté les moissons
» dans le domaine d'autrui : vous avez dé-
» créé le rachat des droits seigneuriaux,
» & l'on a incendié les archives : mainte-
» nant que vous venez de déclarer que les
» biens du clergé étoient à la disposition
» de la nation, il est à craindre que des
» particuliers, égarés peut-être par des ma-
» nœuvres étrangères, n'entreprennent d'en
» disposer comme d'une propriété ouverte
» à tout le monde ». Après cela M. l'évêque propose des moyens de garantir les biens ecclésiastiques d'un envahissement prompt &

complet ; mais on comprend bien que ces tardives précautions n'atteindront pas leur but. (a)

M. Lalli de Tolendal qui fut d'abord un des grands acteurs de l'assemblée-nationale, bien détrompé aujourd'hui sur le compte de cette assemblée, vient d'écrire de Lausanne, une lettre fort curieuse, que les Parisiens annoncent être *le fruit le plus complet du délire & de la déraison*. Les esprits calmes n'en jugent pas de la même manière. Voici un fragment de cette lettre.

„ Parlons du parti que j'ai pris , il est bien justifié dans ma conscience : ni cette ville coupable , ni cette assemblée plus coupable encore ne mériteroient que je me justifie , mais j'ai à cœur que vous , & les personnes qui pensent comme vous , ne me condamnent pas. Vous devez déjà m'avoir lu (il parle de sa première lettre qui a été imprimée), & par ce que j'ai dit , avoir jugé ce que je taisois. Ma santé , je vous jure , me rendoit mes fonctions impossibles ; mais même , en la mettant de côté , il a été au-dessus de mes forces de supporter plus longtemps l'horreur que me causoient ce sang , ces têtes , cette reine presque égorgée , ce roi amené esclave , entrant à Paris au milieu de ses assassins & précédé des têtes de ses malheureux gardes. Ces perfides janissaires , ces assassins , ces femmes canniba-

(a) Ce qui seroit inconcevable dans l'envahissement des biens ecclésiastiques, si on ne connoissoit pas jusqu'où va la haine de l'Eglise ; c'est qu'il est évident que ces biens ne seront d'aucun avantage à la nation quand elle se trouvera chargée des frais du culte & de la dotation des ministres ; puisque les revenus annuels des biens du clergé ne se montent qu'à quatre-vingt millions ; & que pour doter seulement les curés à douze cents livres & les vicaires à six cents livres, il faudroit par an 60 millions.

les, ce cri de tous les évêques à la lanterne, dans le moment où le roi en sa capitale, avec deux évêques de son conseil, dans sa voiture ; un coup de fusil que j'ai vu tirer dans un des carosses de la reine, M. Bailli appelant cela un beau jour ; l'assemblée ayant déclaré froidement le matin, qu'il n'étoit pas de sa dignité, d'aller toute entiere environner le roi ; M. de Mirabeau disant impunément dans cette assemblée, que le vaisseau de l'état, loin d'être arrêté dans sa course, s'élanceroit avec plus de rapidité que jamais vers sa régénération ; M. Barnave riant avec lui quand des flots de sang couloient autour de nous ; le vertueux Mounier, échappant par miracle à vingt assassins qui avoient voulu faire de sa tête un trophée de plus, Voilà ce qui me fit jurer de ne plus mettre le pied dans cette caverne d'antropophages où je n'avois plus la force d'élever la voix, où depuis six semaines je l'avois élevée envain, moi, Mounier, & tous les honnêtes gens ; où le dernier effort à faire pour le bien, étoit d'en sortir. Aucune idée de crainte ne s'est approchée de moi, je rougirois de m'en défendre ; j'avois encore reçu sur la route de la part de ce peuple, moins coupable que ceux qui l'ont enivré de fureur, des acclamations & des applaudissemens dont d'autres auroient été flattés, & qui m'ont fait frémir. C'est à l'indignation, c'est à l'horreur irrésistible, c'est aux convulsions physiques que le seul aspect du sang me fait éprouver, que j'ai cédé. On brave une seule mort ; on la brave plusieurs fois, quand elle peut être utile ; mais aucune puissance sous le ciel, mais aucune opinion publique ou privée n'ont le droit de me condamner à souffrir inutilement mille supplices par minute, & à périr de désespoir, de rage au milieu des triomphes du crime, que je n'ai pu arrêter. Ils me proscrireont, ils confisqueront mes biens, je labourerai la terre, & je ne les verrai plus. Voilà ma justification : vous pouvez la lire, la montrer, la laisser copier ; tant pis pour ceux qui ne la comprendront pas. „

Les bénédictins de la congrégation de S. Maur, résidant dans les provinces d'Anjou & de Poitou, donnent leurs biens à la

nation, & ne se réservent que 1800 liv. de pension, avec la condition de pouvoir être nommés aux bénéfices-cures. Ils proposent encore de se charger de l'éducation publique, avec moitié seulement des appointemens qui seront fixés. (a)

Les prisons regorgent de coupables. Jamais le Châtelet n'en a eu un plus grand nombre à juger. Il vient de commencer par l'un des plus illustres : c'est le prince de Lambesc. Ce seigneur a été condamné à avoir la tête tranchée en place de Greve, & cette sentence sera incessamment exécutée en effigie. Maintenant c'est du procès de M. Bezzenval, amené ici il y a quelques jours, qu'on s'occupe ; & si cet officier général y succombe, la leçon sera plus instructive encore, parce que l'exécution ne se fera point en effigie. Il y a beaucoup de pour & de contre à son sujet. Il est certain que c'é-

(a) Malheur à la jeunesse dont l'éducation & l'instruction tomberoient en partage à des religieux que l'esprit du monde, l'esprit d'apostasie, de corruption & d'erreur, engage à quitter les retraites saintes où des vœux inviolables les avoient enfermés ; à faire des offrandes consacrées au Seigneur la proie de la politique mondaine & des violences de l'anarchie !... Quel contraste n'offrent pas les scènes de ce monde ! Dans la Belgique, les horreurs de la persécution, toutes les détresses d'un état incertain & odieux à la puissance, ne peuvent ébranler la constance des hommes qui se sont dévoués au Seigneur. En France ils courent au devant de leur dégradation. On peut bien dire avec l'évangile. *Tunc duo erunt in agro : unus assumetur, & alter relinquetur.*

Luc. 17.

toit un des plus ardens promoteurs de l'expédition projetée & marquée du mois de Juillet ; on a des billets de sa main au gouverneur de la Bastille qui ne laissent aucun doute sur un dessein prémédité de réduire la capitale, de tirer sur le peuple &c. Mais il se retranche sur les ordres du roi ; il allègue sa qualité d'officier qui obéit ; sa qualité d'étranger qui ne le soumet point aux loix nationales. Cette défense pourra le sauver.

Les filoux pullulent dans Paris ; le comité de police ne fait autre chose que d'écouter des plaintes faites à ce sujet ; les voleurs ne font aucun mal jusqu'à présent ; il y en a qui ont poussé l'effronterie jusqu'à enlever des chevaux & des voitures bourgeoises ; c'est un escamotage en grand que nous ne connoissons pas encore. On ne parle pas de ceux qui filoutent les montres & les bourses ; cette dextérité est du petit genre.

Nous voilà au 13 Novembre, & M. le duc d'Orléans n'est pas de retour. On assure que S. A. a loué un hôtel à Londres, tandis que le comte de la Touche lui expédie sans cesse des couriers pour presser son arrivée. Enfin, au milieu des bruits que l'on répand, & qui varient chaque jour, la vérité ne peut pas être connue sur cette affaire, que le tems seul peut éclaircir. Bien des personnes prétendent que S. A. ne reviendra pas.

Les dames de la halle avoient demandé, le 15, au théâtre de Monsieur, le souper de Henri IV, pièce nouvelle, imitée de la partie de chasse ; elles s'y sont rendues. Occupant les premières loges, y chantant des

couplets grivois , elles délibéroient en attendant le lever de la toile ; l'une d'elles a ouvert l'avis d'aller chercher le roi , comme étant le héros , qui manquoit à la fête. Six dames ont été députées auprès de S. M. , on leur a répondu que le monarque ne pouvoit pas accorder la faveur implorée , attendu qu'il étoit au conseil. Elles sont revenues ; elles ont dit : *ce sera pour une autre fois , il ne faut pas déranger le cher homme , il s'occupe de nos affaires.* Elles ont cependant résolu de revenir au spectacle. Au moment où Henri IV , dans la piece , trinque au souper avec le payfan , 50 poissardes proprement mises , se sont mises de la partie & ont bu un bon coup.

Les lettres de Toulouse portent que la noblesse a osé se rassembler une seconde fois , & prendre un arrêté d'autant plus coupable , qu'il tend à faire soulever le peuple , & à jeter le germe d'une guerre intestine. On accuse le parlement de fomenter ces troubles & d'exciter les nobles. Il est probable que , s'il n'y a pas rétractation , les Nîmois , les citoyens de Montpellier , de Beziers , de Pezenas , de Carcassonne , d'Alby , de Narbonne , de Lavaur , de Castres , de Montauban , &c. , sont prêts à se rendre aux portes de Toulouse , & y punir ceux qui n'adoptent pas les idées populaires. Il est certain que les capitouls , qui soutiennent secrètement toute cette conspiration , craignent de perdre incessamment , leurs chapeaux & leurs lettres de noblesse.

M O R T S.

Charles-George-Lebrecht d'Anhalt-Cöthen, chevalier des ordres de l'éléphant de Danemarck, de l'aigle-blanc de Pologne, & de l'union-parfaite, lieutenant-général de l'infanterie des armées impériales, est mort à Vienne, le 17 Octobre, d'une maladie contractée au camp de Belgrade, à l'âge de 59 ans & 2 mois. L'on regrette beaucoup ce prince, qui, du service de Prusse avoit passé récemment à celui de l'empereur avec le prince Auguste-Chrétien-Frédéric, son fils aîné & son successeur, qui, âgé de 19 ans, se trouve actuellement à l'armée en qualité de capitaine.

Le prince regnant de Schwartzenberg, est mort sur ses terres en Bohême. Ses mœurs & son caractère lui avoient attiré l'estime & l'attachement du public.

N O U V E L L E S D I V E R S E S.

Les lettres de Pologne annoncent que le prince Louis de Wurtemberg, général-major & propriétaire d'un régiment de dragons au service de Prusse, vient de passer à celui de cette république, où il a obtenu en même-tems le droit d'indignat. — Orsova continue à se défendre avec vigueur, & l'on commence à douter que cette forteresse tombe encore avant l'hiver sous les coups de Laudon. — Dans un article de La Haye, du 19 Novembre, on lit ce qui suit. „ Le 13, les états-généraux se sont occupés des réquisitions faites par le gouvernement-général des Pays-Bas Antrichiens; elles se réduisoient à trois chefs principaux „ : „ 1^o. De faire défarmer les mé- „ contens Brabançons qui se trouvoient sur le „ territoire de la république : 2^o. De faire re-

„ mettre en liberté non-seulement le chancelier
„ baron de Crumpipen, mais aussi le grand-bailli
„ de Turnhout & son frere, ainsi que quelques
„ commis des douanes, que les mécontents avoient
„ emmenés sur ce territoire ; 3^o. De faire ar-
„ rêter la personne de Henri van der Noot „.
Sur ces trois points, les états-généraux prirent,
dès le jour même, une résolution, portant en
substance, „ que, quant au premier, L. H. P.
„ avoient donné les ordres nécessaires, qui avoient
„ déjà été exécutés : Que, pour ce qui étoit du
„ second, elles pouvoient assurer sans détour,
„ qu'elles ne souffriroient jamais, que qui que
„ ce soit fût détenu prisonnier, sur leur terri-
„ toire ; qu'elles avoient déjà donné des preu-
„ ves de cette disposition dans le cas de M. de
„ Crumpipen ; & que, comme leurs ordres ne
„ s'étoient pas bornés à ce seul cas, elles les
„ réitéreroient encore par surabondance, L. H. P.
„ s'assurant néanmoins, que le gouvernement-
„ général voudroit bien leur laisser à elles de
„ punir la violation de leur territoire de telle
„ façon qu'il conviendrait à la nature des cir-
„ constances : mais, relativement au troisieme
„ article, la saisie du Sr. van der Noot, L. H. P.
„ remarquent, que ledit van der Noot ne leur
„ est pas connu ; qu'il ne jouit point chez elles
„ d'une protection particuliere ; & que le pré-
„ tendu manifeste n'a jamais été porté officiel-
„ lement à leur assemblée ; que néanmoins la li-
„ berté constitutionnelle de la république dicte que
„ quiconque ne s'y rend pas indigne de la société
„ civile, doit y jouir de la protection des loix,
„ aussi long-tems qu'il y obéit, comme aussi
„ L. H. P. ne se sont jamais plaintes à aucune
„ des puissances voisines, chez lesquelles il a été
„ donné à des personnes, ayant eu une part
„ active aux troubles de la république, un asyle
„ dans leurs états, ou même des graces & dis-
„ tinctions particulieres, quoiqu'il n'ait pas été
„ inconnu à L. H. P., que quelques-unes de
„ ces personnes ont abusé de ces concessions
„ gracieuses d'une façon, qui n'a pu être agréa-
„ ble à L. H. P. Qu'ainsi, puisqu'il a été latis-

„ fait aux deux premiers chefs, elles s'affurent ;
 „ qu'il ne sera plus insisté sur le troisieme „. Les
 états-généraux témoignent d'ailleurs , dans le
 préambule de cette résolution, leur sensibilité „ ou
 „ leur surprise sur le contenu des plaintes du
 „ gouvernement général, que L. H. P. croient
 „ avoir été trompé par des rapports abusifs, &c. „
 — *Extrait d'une lettre de Louvain, du 26 Novem-*
bre. „ Les habitans de Jodoigne, qui étoient ici en
 prison, sont élargis, ainsi que le professeur Gas-
 par Enoch, qui est en même tems curé du grand
 béguinage de cette ville, & qui est retourné à
 sa maison pastorale. Le séminaire-général est éva-
 cué : il a duré deux ans, désert & abhorré, sous
 quatre directeurs ; le dernier en est parti le 21 à
 trois heures du matin. On parle de la résurrec-
 tion de l'abbaye du Parc ; du retour de l'univer-
 sité en cette ville, & du rappel de tous les doc-
 teurs & professeurs exilés. Tous les prisonniers
 de Bruxelles sont également élargis : on fait au-
 jourd'hui que la prétendue conspiration n'a ja-
 mais existé „. — Il paroît une déclaration de
 S. E. le comte de Trauttmansdorff, en date du
 25, par laquelle S. E. se plaint de ce que la
 confiance de la nation ne renaît pas malgré les
 déclarations du 20 & 21, & de ce que les Bel-
 ges paroissent se rappeler l'extravagante priere
 qu'on lit dans Horace :

Epist. 16.
 Lib. 1.

Pulchra Laverna,

Da mihi fallere, da justum sanctumque videri.

„ Après avoir rendu, dit S. E., à la nation
 „ son ancienne constitution, après avoir pleine-
 „ ment tranquillisé tous les individus sur l'objet
 „ de la religion, ainsi que sur leur liberté &
 „ sûreté personnelles, comme sur leurs droits
 „ de propriété ; & après avoir annoncé une
 „ prochaine convocation des états sur le pied
 „ usité jusqu'ici, avec intention de s'entendre
 „ avec eux, il doit être bien douloureux pour
 „ moi d'apprendre par la voie publique, & sa
 „ majesté même ne pourra qu'y être très-sensi-
 „ ble, que les déclarations mentionnées ci-dessus
 „ n'avoient pas causé une joie aussi vive qu'on
 „ devoit s'y attendre, ni ramené cette confiance

„ dont dépend le bien public, ainsi que celui
 „ de chaque individu pris en particulier, con-
 „ fiance que je desire d'autant plus, que je ne
 „ puis rien sans elle, & que mon inclination
 „ personnelle me porte à rechercher tous les
 „ moyens propres au rétablissement de la tran-
 „ quillité & du bonheur de la nation „ —
 Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 24 Novem-
 bre. „ *L'injustice trop criante qui s'étoit commise*
par la détention d'un grand nombre de citoyens
honnêtes de tous les rangs, vient enfin de porter
le gouvernement à faire aux prisonniers par la
*promulgation de l'ordonnance du 20 de ce mois **
une réparation bien capable d'effacer la flétrissure
que ces enlèvemens avoient pu imprimer à leur ré-
putation, & de montrer au public combien il doit
faire peu de fond sur les rapports de certaines ga-
zettes, dont le principal mérite est de calomnier
l'innocence & de persécuter la vertu. En consé-
quence toutes les prisons de Bruxelles furent ou-
vertes, & presque toutes les victimes du caprice &
de la délation remises en liberté. On dit que par
une suite de ces dispositions conciliatoires la ré-
gence des Pays-Bas s'occupe sérieusement des moyens
de remédier au scandale & à l'indignation qu'ont
produit tant de libelles diffamatoires répandus con-
tre la nation, le clergé, & sur-tout contre le res-
pectable archevêque de Malines. Il vient d'être re-
solu d'obliger les auteurs de ces infamies à faire
connoître leur nom; c'est l'expédient qu'on a jugé
le plus propre à arrêter l'influence pestilentielle de
ces rapsodies, dont il suffit de dévoiler l'origine
pour en faire cesser les pernicieux effets „ — L. A.
R. en quittant Bruxelles ont pris sur Luxembourg,
d'où elles sont allées à Coblençe & à Bonn. —
Dans la nuit du 24 au 25, les patriotes Braban-
çons se sont rendus maîtres de la ville de Dieft.
La garnison composée de 300 soldats de Bender,
après quelque résistance s'est retirée en aban-
donnant un canon & beaucoup de munitions.
De-là les patriotes sont allés à Tirlemont, dont
ils se sont également rendus maîtres. Ils ont été
moins heureux à Dinant, où 400 qui y passaient
pour aller sur Namur, ont été surpris & dif-

* Ci-dessus,
 p. 528.

persés par les dragons d'Arberg. — Les états de Flandre assemblés le 23 Novembre, l'état-major de la nation armée y séant, ont pris & enregistré les résolutions suivantes. 1 Le souverain Joseph II, déchu de toute souveraineté sur le comté de Flandre. 2 L'ancienne union avec les états de Brabant renouvelée. 3 La levée d'une armée de vingt mille hommes de troupes réglées pour la province de Flandre. 4 L'offre de l'union & alliance avec toutes les provinces Belges. 5 L'envoi des commissaires pour l'étranger, pour l'achat de munitions de guerre. 6 Le conseil de Flandre déclaré conseil souverain. 7 Admis à leur assemblée deux députés permanens du comité patriotique & contra. 8 Nommé deux de leurs députés pour avoir séance dans le susdit comité. — A l'approche des troupes Prussiennes & Palatines de la ville de Liege, on a publié le 7, de la part du ministre de S. M. Prussienne, comme duc de Cleves, la déclaration suivante. 1^o. Que sous la condition que les Magistrats & conseillers actuels, tant de la cité, que de toutes les autres villes du pays, feront maintenir l'ordre & la tranquillité publique, & qu'on ne se rendra pas coupable de la moindre opposition, soit directe ou indirecte aux troupes, les membres desdits magistrats ou conseillers n'auront rien à craindre pour leurs personnes ou biens. 2^o. Que sous la condition expresse, qu'il soit satisfait au but principal du mandement de la sacrée chambre impériale, & que tous les magistrats qui sont élus d'une manière illégale & tumultueuse dans le mois d'Août passé, se démettent de leurs places, on procédera sitôt que possible à la formation d'une nouvelle municipalité & façon de choisir les magistrats en conformité de l'ancienne constitution du pays avant l'année 1684, & en confirmant l'abolition, déjà approuvée par S. A. Mgr. le prince, du régleme[n]t inconstitutionnel de cette même année. 3^o. Que comme la formation de cette nouvelle municipalité demande quelque tems, & que le directoire n'est pas encore suffisamment instruit de l'état des choses avant l'époque de l'an 1684, l'administration de la cité & des villes devront se faire en attendant par une régence intermistique sur la formation de laquelle le directoire de Cleves se ré-

serve encore ses explications ultérieures de ce qu'il aura pu lire dans le recès présenté hier de la part du tiers-état, & qu'elle aura eu le tems de réfléchir plus mûrement sur cet objet. A la canonie de sainte Elisabeth, le vingt-six Novembre 1789. Signé Christian-Guillaume de Dohm, ministre plénipotentiaire de S. M. Prussienne comme duc de Cleves.

J'ai reçu la lettre de Munster où l'on se plaint de ce que je n'ai pas rendu compte des derniers volumes des sermons de M. Mentges. Ayant à cette occasion fait la revue de mes journaux, je trouve que j'ai annoncé le quatrième vol. dans le Journal du 15 Novembre 1787, p. 420. Si depuis cette époque il en a paru d'autres, ils ne m'ont pas été adressés, ou du moins ils ne me sont pas parvenus.

M. Dillen recevra ma réponse à sa nouvelle lettre, dès le moment que ma réponse à sa première sera placée tout du long dans cette même feuille de Herve, qui accueille ses lettres; ainsi que j'en ai prié les rédacteurs en la leur envoyant. Il n'y a pas de générosité à choisir un champ d'escrime où l'on fait ne devoit pas rencontrer d'adversaire.

Seroit-il bien possible, que la *Lettre* qui m'est adressée sous le titre de la *Vérité vengée* (dern. Journ. p. 452), fût de M. l'Abbé Sabathier de Castres? Oh! malgré toutes les assurances qu'on m'en donne, je ne puis le croire. Quoi! le célèbre auteur des *Trois siècles* auroit écrit contre le clergé Belgique un libelle calomnieux, sans logique comme sans décence? Que feroient devenus les principes sages & chrétiens, la judicieuse & équitable critique, le langage de l'honnêteté & de la raison, qui avoient concilié à l'auteur l'estime des gens de bien? Non, je ne puis le croire. Il est sans doute flatteur d'être accueilli par ceux qui ont l'autorité en main, d'être l'homme du jour, l'homme fêté par les gens de cour: mais il est plus essentiel d'être ce que l'on est, d'être ce que l'on a toujours été, d'être soi-même enfin. Et c'est sans doute là le sentiment de M. l'abbé Sabathier de Castres.

Des gens auxquels je dois non-seulement de la considération, mais toute sorte de déférence, ont désapprouvé le dessein, exprimé dans une note du dernier Journ. p. 455, d'enfouir mon existence littéraire dans une solitude ignorée. Elles n'ont pas fait attention que ce dessein tenoit aux circonstances qui le rendoient raisonnable: mais si ces circonstances viennent à changer, comme il y a quelque apparence, à Dieu ne plaise que je préfère une commode inaction à un travail pénible, mais d'une utilité quelconque!



L'ombre est le mot de la dernière énigme.

JE ne suis point esprit, & j'existe dans l'ame ;
Simple dans la malice, & double dans la femme :
J'ai trois pieds assez courts, ma voisine en a deux.
On ne verroit sans moi jamais de malheureux.

Dans le dernier Journal, p. 404, l. 11, cent sections, lisez sept sections. — p. 409, l. 31, comparées, lisez comparés. — p. 411, l. 5, secrétaires, lisez sectaires. — p. 415, l. 12, cession, lisez session. — *ibid.* l. 16, imperiali, lisez imperiali. — *ibid.* l. 3, de la note, fortent, lisez forte. — p. 441, l. 4, Vallis, lisez Wallis. — p. 416, l. 5, subjaciat, lisez subjeceat. — p. 430, l. 34, des sages, lisez de sages. — p. 450, l. 6, de la note (b), vile, lisez vil. — p. 452, l. 22, Tamine, lisez Tamise. — *ibid.* l. 31, d'une, lisez d'un. — p. 455, l. 12, placer, lisez placée. — p. 460, l. 1, de la note, 8 Août, lisez 4 Août. — p. 477, l. 3, de la note, Froihard, lisez Froissard.

T A B L E.

TURQUIE	(Constantinople.	513
POLOGNE	(Varsovie.	514
ESPAGNE	(Madrid.	516
SUEDE	(Stockholm.	517
DANEMARCK	(Copenhagenue.	518
ITALIE	(Rome.	<i>ibid.</i>
ANGLETERRE	(Londres.	520
	{ Vienne.	<i>ibid.</i>
	{ Berlin.	523
	{ Francfort.	524
ALLEMAGNE	{ Liege.	525
	{ Ratisbonne.	526
	{ Bonn.	<i>ibid.</i>
	{ Bruxelles.	<i>ibid.</i>
PAYS-BAS	{ Cambrai.	538
FRANCE	(Paris.	544
MORTS.		554
NOUVELLES DIVERSES.		<i>ibid.</i>